

Conseil Municipal du 29 septembre 2015

- Procès-verbal -

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 21 septembre 2015 par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme JACQUET, Maire,
Mme HOSTENS, M. CHOLLET, M. TEYSSIER, Mme CHAMBOISSIER, Mme COIRIER,
M. GRAND, M. DAUVILLIER, adjoints,
M. JOBERT, Mme DIDION, Mme LAGORCE, Mme CAZENAVE, M. DOUBA, M. BAUR,
M. HOSTENS, Mme BERTRAND, M. GUILLOT, M. LESBATS, M. BELET, Mme WINTER,
M. LUREAUD jusqu'à 20h30, M. LE QUERE, M. BRUN, conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir :

Mme GARBE-LAMBROT a donné pouvoir à Mme CHAMBOISSIER
Mme REMAUT-BOCCHIA a donné pouvoir à M. DAUVILLIER
Mme CHASSAIGNE a donné pouvoir à M. GRAND

Absent excusé :

M. POIRET

Secrétaire de séance : Mme DIDION

Madame le Maire :

« ... le Conseil Municipal en ce 29 septembre est ouvert. Je voudrais en préambule souhaiter la bienvenue à Colette BERTRAND, Yves GUILLOT, Éric HOSTEINS, Valérie CHASSAIGNE, absente, a donné pouvoir ce soir, Arlette BOCCHIA qui est absente, qui a donné une procuration, et Alain POIRET qui siège, mais qui est absent ce soir.

Pour les pouvoirs, Karine GARBÉ à Claire CHAMBOISSIER, Valérie CHASSAIGNE à Bernard GRAND, et Arlette BOCCHIA à Claude DAUVILLIER ».

Thierry LUREAUD :

« Vous confirmez que Monsieur POIRET est absent sans délégation, mais qu'il siège ? »

Madame le Maire :

« Oui ».

Thierry LUREAUD :

« D'accord ».

Madame le Maire :

« Voilà, donc, bienvenue à vous et merci d'assumer votre engagement.

En début de conseil, nous allons communiquer sur la restitution de la consultation auprès des Artiguais, pour libérer ensuite, Vincent GUILLAUDEUX de la société TMO».

Thierry LUREAUD :

« Excusez-moi, Madame le Maire, je pense qu'on recommence comme avec les audits, c'est-à-dire que, de nouveau, nous n'avons pas le document. Aucun support n'a été fourni aux élus. Donc, on va découvrir ces documents-là».

Madame le Maire :

« On ne vous a pas vu à la réunion de restitution. Maintenant, si vous voulez le document, vous viendrez le chercher en Mairie, comme ça on est sûr que vous l'aurez ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Je crois que le support a été mis en ligne ».

Thierry LUREAUD :

« Cher Monsieur. L'information aux élus, ça passe par une information directe aux élus. Ce n'est pas moi qui vais aller chercher les renseignements sur différents sites internet. Je suis désolé, mais c'est la base de la démocratie. De plus, à la réunion de mercredi dernier, je n'ai pas reçu d'invitation. Donc les élus ne sont pas invités à la restitution de ce document et ne sont pas destinataires des documents. Si vous trouvez que c'est un fonctionnement normal, permettez-moi de m'en étonner quand même ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Ce que je vous propose c'est de présenter les enseignements de la démarche qui a eu lieu au mois de juin. Je pense qu'il y a un certain nombre de points qui pourront intéresser, je pense, l'ensemble des élus et la population. Après, les documents a priori, l'idée c'est qu'ils soient accessibles à l'ensemble.

Je rappelle un peu les objectifs de la consultation qui a été engagée au mois de juin. Il y avait trois idées assez simples.

La première idée, c'était de recueillir l'avis des Artiguais sur les évolutions de la ville, les perceptions, comment la ville évolue, comment le cadre de vie évolue, comment la qualité de vie évolue. Et évidemment avec la question en arrière fond du développement urbain puisqu'Artigues n'est pas une commune comme les autres, elle est dans la périphérie d'une grande ville centre et est soumise évidemment à une pression démographique importante. C'était le premier volet d'interrogation ».

Thierry LUREAUD :

« Une première, s'il vous plaît, je vais être obligé de faire les commentaires au fur et à mesure, comme d'habitude ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Je pense que, après on peut parler d'Artigues, Artigues est dans une situation de la plupart des communes qui sont en périphérie immédiate de villes centres, elle est

confrontée au même type de problématiques et aux mêmes types d'enjeux. Après, il y a des atypicités de la commune. Donc, c'est cette idée-là.

Deuxième point, interroger les Artiguais sur un certain nombre de projets en cours, notamment en termes d'équipements, de services à créer en priorité, pour voir là où il pouvait y avoir des manques et là où les Artiguais pouvaient poser les priorités en matière d'équipements.

Et puis, le troisième point, également interroger la population sur l'information, les attentes en matière d'informations, les attentes en matière de débat, les attentes en matière de concertation et de prise en compte des préoccupations.

La consultation, c'est ce qu'on avait expliqué lors de la réunion publique, il y a plusieurs méthodes. On est assez contraint d'un point de vue méthodologie par la taille d'Artigues. On avait le choix entre plusieurs approches méthodologiques.

La première est la consultation postale. Son intérêt, c'est de pouvoir diffuser un questionnaire à l'ensemble de la population. En gros, chaque foyer reçoit un questionnaire dans sa boîte aux lettres. Il y a d'autres méthodes qui sont des consultations internet, qui fonctionnent à partir du moment où on dispose des adresses mail de l'ensemble des foyers, ce qui n'est pas le cas sur Artigues. On peut avoir des approches qui sont aussi des approches plus qualitatives en groupes de travail, avec un nombre plus réduit d'habitants. Ça fonctionne bien sur des sujets précis. Sur des questions larges, c'est peut-être un peu moins opérant. Et puis, une consultation par téléphone.

Donc, on a envisagé ces plusieurs possibilités méthodologiques. On a laissé tomber très vite l'idée d'une enquête en ligne puisqu'on n'avait pas accès à suffisamment d'adresses mail sur la commune. Le deuxième point, il y avait une demande de l'équipe municipale d'interroger un nombre aussi important que possible d'Artiguais et de tendre vers la représentativité de la population. Du coup, l'approche par enquête postale s'avérait trop risquée par rapport à ce type de démarche puisqu'on a sur Artigues un peu plus de 3 000 ménages et on sait qu'on a des taux de participation à ce type d'enquête relativement faible, de l'ordre de 4 à 7 % des ménages. Donc, ce sont des consultations qui peuvent avoir du sens à l'échelle de très grandes villes ou de grandes métropoles, à l'échelle d'Artigues on avait peur de recueillir un nombre trop réduit de questionnaires. Donc, c'était l'une des raisons pour lesquelles on n'a pas retenu l'enquête postale. Et la deuxième raison c'est qu'on voulait aussi garantir la diversité des ménages répondants puisqu'on sait qu'on a des catégories de population qui ne répondent pas aux enquêtes postales, notamment les jeunes ménages. Je ne vais pas dérouler trop longuement la méthodologie ».

Thierry LUREAUD :

« Quand même quelques questions déjà sur la méthodologie. Vous parlez que le principe de consultation par téléphone permet d'assurer la représentativité. Comment vous pouvez assurer une représentativité alors que visiblement les choix sont faits par tirage au sort ? Ça n'a rien de représentatif, un tirage au sort ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« On s'est quand même donné un certain nombre de quotas dans le cadre de l'enquête. Je vais vous montrer là où vous avez l'échantillon tel qu'il a été composé.

Donc, Artigues, c'est 5 561 personnes de plus de 18 ans et plus, en tout cas sur la base du dernier recensement INSEE, ça a dû bouger un peu depuis».

Thierry LUREAUD :

« Oui parce que ce sont les chiffres de 2012 ? ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Oui, mais c'est le recensement général de la population. On n'a pas d'autres données pour l'instant. Donc, on est obligé de travailler sur cette base-là. On s'est donné des quotas évidemment de genre en disant « On va interroger autant d'hommes que de femmes » évidemment. Des quotas d'âge, avec une maille assez large sur les 18-39 ans puisqu'on ne peut pas descendre sur des mailles plus fines compte tenu de la taille d'Artigues. Donc, on a travaillé sur 4 tranches d'âge :

- *les 18 - 39 ans,*
- *les 40 - 54 ans,*
- *les 55 - 64 ans, et*
- *les 65 ans et plus,*

en se donnant des objectifs de nombre d'enquêtes sur chaque volet. Alors, l'idée du tirage au sort c'est en fait de prendre les listes annuaires qui nous sont remises, on interroge une personne sur trois, mais on se donne quand même des critères de quotas dans le cadre de l'enquête pour arriver à quelque chose qui soit le plus proche possible de la représentativité ».

Thierry LUREAUD :

« Que je comprenne bien, excusez-moi, j'ai un peu de mal parce que quand on fait un tirage au sort d'un numéro de téléphone dans un annuaire, il n'y a pas l'âge, il n'y a pas la profession ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Non, en fin d'enquête, quand on voit qu'il nous manque certaines catégories de population, c'est la difficulté qu'on a, par exemple, sur les jeunes, où c'est plus difficile de les avoir par les démarches téléphoniques, on cible ensuite les foyers jeunes ménages. Donc, ça veut dire qu'on fait bien le tirage par trois, mais on pose la question en amont de l'âge du répondant. Et si on interroge un foyer, par exemple, et qu'on va chercher plutôt quelqu'un de jeune au sein du foyer, on va demander à la personne qu'on va avoir au téléphone de nous passer, s'il y a quelqu'un au téléphone qui correspond à la tranche d'âge recherchée la personne qui correspond ».

Thierry LUREAUD :

« Donc, statistiquement il y a un grand nombre de déchets parce que vous allez appeler des gens qui ne correspondent plus à la strate ou à la représentativité recherchée ? Donc, il y aura des gens qu'on va appeler et à qui on dira « On ne vous interroge pas » ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« On ne vous interroge pas parce que vous n'êtes plus dans les... ».

Thierry LUREAUD :

«Parce que vous n'êtes pas dans le cadre ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Oui, tout à fait. Alors, c'est pour ça que je voulais représenter la question des intervalles de fréquence. Ce n'est pas un référendum, ce n'est pas un vote. C'est une consultation statistique, avec ses imperfections, évidemment, puisqu'on est dans le registre des études stats, sur des échantillons d'une taille 300 qui permet d'avoir des résultats avec un intervalle de confiance qu'on juge acceptable, qui est de l'ordre de 5 %. Mais il faut avoir en tête ce que veut dire un intervalle de confiance de 5 %, ça veut dire que si on observe une fréquence de 35 % sur un résultat, ça veut dire que le résultat est compris entre 30 et 40 %. Il faut bien tenir compte des marges de manœuvre ».

Thierry LUREAUD :

« Dans la page précédente, vous évoquiez le principe de recueillir un grand nombre de propos spontanés ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Donc vous l'avez, l'étude, alors, du coup ».

Thierry LUREAUD :

« Je l'ai cherchée, Cher Monsieur, je suis bien obligé ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Non, mais bon, pas de souci ».

Thierry LUREAUD :

« Qu'est-ce qui vous amuse, Monsieur CHOLLET ? ».

Matthieu CHOLLET :

« Monsieur LUREAUD, ce n'est pas que ça m'amuse. Mais vous venez de dire le contraire. Vous précisez, vous dites que vous n'avez pas les éléments. Laissez-moi finir, Monsieur LUREAUD ».

Thierry LUREAUD :

« Je vous ai demandé pourquoi vous ne nous aviez pas remis les documents ».

Matthieu CHOLLET :

« Monsieur LUREAUD, laissez-moi finir, s'il vous plaît. Vous commencez le débat, et libre à vous de le faire de cette manière-là, sur ce mode-là ».

Thierry LUREAUD :

« Quel mode ? ».

Matthieu CHOLLET :

« C'est-à-dire que vous dites que vous n'avez pas pu aller à la consultation, libre à vous de le faire. Vous dites que vous n'avez pas les éléments et je vous vois farfouiller dans les éléments, vous les avez. Donc, ne dites pas que vous n'avez pas les éléments, vous les avez devant vous, Monsieur LUREAUD ».

Thierry LUREAUD :

« C'est curieux, vous avez... ».

Matthieu CHOLLET :

« Non, mais attendez, laissez-moi au moins finir Monsieur, quand même. Et puis, vous avez bien étudié le dossier. Ne dites pas que vous ne l'avez pas étudié votre dossier, vous l'avez sous les mains. J'ai même vu que vous avez même numéroté. J'ai une bonne vision, je vois d'ici que vous avez numéroté les pages. Vous avez mis des annotations et vous paginez. Donc, ne nous dites pas que vous n'avez pas étudié le dossier, s'il vous plaît ».

Thierry LUREAUD :

« Voilà, maintenant que vous avez terminé votre petit baratin sans aucun sens, vous pouvez reprendre la bande, s'il vous plaît, de ce que j'ai dit tout à l'heure. Je n'ai pas dit que je n'avais pas les documents, j'ai demandé pourquoi vous ne nous les aviez pas remis, transmis de manière officielle à tous les élus. Effectivement, je considère que les élus devant faire la démarche d'aller chercher eux-mêmes les renseignements qui devraient leur être fournis comme doit le faire normalement une démocratie.. ».

Madame le Maire :

« On continue, Monsieur ».

Madame le Maire coupe le micro de M. LUREAUD.

Madame le Maire :

« Ça suffit, Monsieur LUREAUD ».

Thierry LUREAUD :

« C'est un bel exemple de démocratie ».

Madame le Maire :

« Oui, alors, écoutez-moi bien, vous êtes arrivé là avec à chaque fois votre taux d'agressivité, c'est votre problème ».

Thierry LUREAUD :

« Non, on vous pose des questions auxquelles vous n'avez pas de réponse et quand vous n'avez pas de réponse vous considérez que c'est de l'agressivité ça, Madame ».

Madame le Maire :

« Monsieur GUILLAUMEUX est là, il présente une étude, le minimum c'est d'être respectueux et de l'écouter et de le laisser travailler. Maintenant, vous le laissez, c'est tout, qu'il puisse faire sa présentation. Ce n'est pas correct ».

Thierry LUREAUD :

« Le respect signifie qu'on n'a pas le droit de poser des questions, on n'a pas le droit de s'intéresser ? Ça veut dire qu'on doit juste écouter et dire oui ».

Madame le Maire :

« Ça suffit avec votre mauvaise foi, Monsieur LUREAUD. Ça suffit ».

Thierry LUREAUD :

« Non, c'est vous qui êtes de mauvaise foi, Madame le Maire. Quand on pose des questions qui vous dérangent, auxquelles vous n'avez pas de réponse, vous considérez que c'est de l'agressivité et vous coupez la parole ».

Madame le Maire :

« Oui, parce que vous croyez quoi ? Qu'est-ce que je faisais quand il y avait des documents, que je n'avais pas d'invitation, quand j'étais dans l'opposition ? ».

Thierry LUREAUD :

« Ce que vous faisiez ? Je peux vous le dire ce que vous faisiez ».

Madame le Maire :

« J'écrivais pour avoir ces documents. Vous ne nous les avez pas demandés, ces documents ».

Thomas TEYSSIER :

« Alors, Monsieur LUREAUD, déjà ça ne vous honore pas, mais pour la bonne tenue du débat, il serait quand même beaucoup plus simple, vous avez des questions, vous faites comme moi, vous les notez au fur et à mesure sur une page blanche. Comme ça, Monsieur GUILLAUMEUX peut travailler et peut expliquer tranquillement et on répondra à toutes les questions à la fin. Ça me paraît quand même beaucoup plus simple ».

Matthieu CHOLLET :

« Je voudrais juste rajouter, parce qu'à un moment donné on a reçu le Cabinet Deloitte, personnellement j'ai été extrêmement gêné et dérangé par l'attitude qui avait été manifestée ce jour-là. Je n'ai pas envie qu'on fasse un bis repetita ce soir. Je crois qu'à un moment donné, il faut avoir quand même un minimum de courtoisie.

Thierry LUREAUD :

« Prenez vos responsabilités ».

Matthieu CHOLLET :

« Non, je ne prends pas mes responsabilités, moi je les assume. Laissez Monsieur continuer et on ne va pas faire un bis repetita comme vous l'avez fait avec le Cabinet Deloitte, s'il vous plaît ».

Thierry LUREAUD :

« Non, on ne va pas faire un bis repetita. Il y a une solution. Donnez les éléments en amont pour qu'ils puissent étudier et discuter. Vous ne le faites pas, assumez votre choix ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Je crois que l'idée dans la remise du document, c'était un support de type intermédiaire parce que, voilà, il fallait les mettre en ligne de façon relativement rapide. Je pense que, effectivement, du point de vue, mais je crois qu'on a eu des échanges avec la municipalité sur ce volet-là, il y a le document qui sera plus détaillé, qui sera effectivement mis en ligne. Mais vous avez raison sur l'aspect les verbatim sont hyper intéressants. Moi, je pense que dans ce qui ressort de la consultation, il y a un enjeu fort en matière de débat, alors pas forcément que politique d'ailleurs, mais il y a des enjeux forts dans ce qui est restitué par les habitants. Moi, je ne rentre pas dans le jeu politique. Ce n'est pas du tout mon objet. On m'a demandé de consulter la population et de l'interroger sur un certain nombre de points qui sont effectivement clés et de restituer ce qu'on a pu... ».

Thierry LUREAUD :

« Je n'ai fait aucun commentaire politique. Simplement sur la manière d'analyser le document qui nous a été remis, c'est tout ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Alors, le premier point, on travaille sur beaucoup de communes dont la situation est comparable à Artigues et on pourra peut-être en discuter, si vous le souhaitez.

La première partie de l'interrogation concerne la perception de la qualité de vie et les évolutions sur Artigues. Le premier résultat était sans doute assez attendu. Quand on interroge les Artiguais, ils perçoivent leur commune comme une commune agréable à habiter. Si on raisonne en matière de ce qu'on peut appeler la satisfaction résidentielle, les Artiguais sont très contents d'habiter Artigues. On peut avoir sur certaines communes des taux de satisfaction résidentielle qui sont encore plus élevés. Mais globalement quand même, Artigues, sur cette question-là se situe à une échelle relativement haute ».

Thierry LUREAUD :

« Vous me permettez de dire un grand merci aux Artiguais pour ce retour d'information. La seule action décidée par la Municipalité actuelle étant la pose d'un WC public, je considère que les 96 % de satisfaits le sont des mandatures précédentes. Donc, je les remercie du fond du cœur ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Quand on rentre dans les détails sur les éléments de satisfaction et des insatisfactions, il y a trois points qui ressortent de façon assez nette en termes d'atouts de la commune : la qualité des espaces verts, la qualité des promenades, et plus globalement la qualité du cadre de vie avec, pour le coup, un certain nombre de résultats atypiques, notamment sur la propreté, c'est souvent un facteur de critique des habitants dans d'autres villes. C'est quelque chose qu'on ne retrouve pas à Artigues. C'est vrai que les Artiguais sont très attachés à la question des espaces verts, de la nature en ville, des promenades, tout ce qu'on peut appeler les aménités urbaines, ce qui fait qu'il y a une douceur de vivre dans la commune.

Après, il y a quand même des points d'insatisfaction qui sont pointés de façon spontanée dans le cadre de l'enquête. D'abord, la question des commerces de proximité, avec beaucoup d'attentes, parfois des critiques sur cette question du commerce. Densité pas suffisamment importante ; diversité pas suffisamment importante ; qualité parfois ; les horaires d'ouverture. Il y a beaucoup d'attentes autour de la question des commerces de proximité qui souvent croisent avec la question du centre bourg qui apparaît, vous allez le voir, dans la suite de la restitution comme un enjeu important pour les années à venir.

Le deuxième point, c'est la question des transports en commun. Alors, c'est une demande qui est plus souvent exprimée par exemple par les jeunes et par les nouveaux arrivants, mais le déficit est pointé, voilà, fréquences insuffisantes, dessertes insuffisantes, retards parfois sur certains trajets, ce qui génère un peu parfois d'insatisfaction ou en tout cas d'attente d'évolution.

Et puis, de façon un peu plus précise, un peu plus ponctuelle, un peu plus spécifique, la question des airs de jeu pour enfants. Leur nombre est jugé insuffisant et puis parfois elles sont jugées également inadaptées aux plus jeunes enfants.

Voilà les premiers points. Après on va pouvoir y revenir si vous le souhaitez.

On va rentrer un peu plus dans le dur, à mon avis, des résultats sur la perception des évolutions de la ville. On a posé cette question dans le cadre de la consultation : diriez-vous que la qualité de vie à Artigues a plutôt tendance à s'améliorer ou à se dégrader ? Donc, on voit bien qu'on a des visions très différentes de la dynamique de la ville actuellement, avec 4 Artiguais sur 10 qui considèrent que les choses vont plutôt dans le bon sens. Après, on n'a pas posé des questions d'échelle de temps, c'est le regard que les Artiguais posent sur la ville. Donc, 41 % considèrent que la qualité de vie s'améliore, 27 % considèrent que les choses sont plutôt stables et qu'elles n'évoluent pas, et 26 % considèrent que la qualité de vie a tendance à se dégrader. Donc, on voit bien qu'on a quand même une partition de la population avec des visions qui sont assez différentes et qu'on va retrouver tout au long de la consultation ».

Thierry LUREAUD :

« Si on reprend le document précédent qui dit que les Artiguais sont satisfaits de leur ville à 96 %, est-ce qu'on peut dire que si on ajoute les 41 et les 27 ça fait quand même là encore 68 % d'Artiguais qui sont plutôt satisfaits du fonctionnement de leur ville ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Moi, je ne l'analyserai pas exactement comme ça. Je crois qu'il y a une satisfaction résidentielle aujourd'hui forte. Effectivement, les Artiguais sont satisfaits d'habiter à Artigues. Par contre, ils sont inquiets des évolutions, principalement d'ailleurs du fait de la question urbaine. Il y a une pression démographique sur la ville, on parle de 1 600 habitants supplémentaires à des échéances de temps relativement courtes, tout ça va transformer quand même de façon importante la commune. Et cela génère beaucoup d'inquiétudes ».

Thierry LUREAUD :

« Ça c'est les chiffres qui viennent après. Effectivement, c'est commun à toutes les communes périphériques d'une grande métropole qui vont subir ce genre de choses ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Oui, tout à fait. Mais ce que je veux dire c'est qu'à Artigues, on a posé beaucoup de questions ouvertes dans le cadre de l'enquête. Ça préempte beaucoup de choses. Parfois, on entend dans les enquêtes, quand on conduit des enquêtes de ce type-là à l'échelle des villes, on voit par exemple souvent émerger la question de la sécurité de façon extrêmement forte. C'est quelque chose qu'on ne voit pas ou qu'on voit de façon beaucoup moins visible à Artigues. Vraiment, la question c'est le passage d'une commune qui a été perçue par un certain nombre d'Artiguais historiques, de souche, comme une commune plutôt rurale, comme un petit village et qui petit à petit se transforme en petite ville. ».

Thierry LUREAUD :

« Est-ce que vous avez l'ancienneté moyenne des gens qui ont répondu ? L'ancienneté de présence à Artigues ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Voilà. Après je ne vais pas vous donner de résultat précis, mais je pourrais le faire. Effectivement, ce qu'on voit dans l'enquête, c'est qu'on a des différences d'appréciation relativement importantes entre les nouveaux Artiguais, c'est-à-dire ceux qui viennent d'arriver depuis moins de 5 ans, et les Artiguais de souche, qui sont là

depuis plus de 20 ans. Effectivement, le rapport à l'avenir de la ville n'est pas le même. Les nouveaux Artiguais sont plus confiants d'une façon générale et se reconnaissent plus dans l'évolution ».

Thierry LUREAUD :

« D'où l'importance de ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est difficile d'apprécier ce genre de document sans tous les chiffres ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Alors, 41 % des Artiguais nous disent que la dynamique de la commune est plutôt positive. On leur demande pourquoi ? Qu'est-ce que vous trouvez finalement qui s'améliore ? Il y a le premier point qui tourne autour de l'embellissement de la commune, les espaces verts, le fleurissement, l'entretien, la propreté. Des améliorations qui touchent pêle-mêle au développement des commerces, des animations et puis le marché qui revient de façon assez régulière également. Le sentiment d'être dans une commune de plus en plus vivante, c'est-à-dire aussi dans une commune qui accueille de nouvelles populations, la création de nouveaux logements, la réfection de la voirie, le développement d'un certain nombre de services. Donc ça, c'est pour la perception des Artiguais qui trouvent plutôt que les choses iront dans le bon sens.

Après, quand on interroge les raisons de la dégradation, 16 % des Artiguais considèrent que la qualité de vie se dégrade du fait de deux éléments : le développement urbain et les constructions et la perte de tranquillité de la ville, la perte d'identité de la ville et la perte de convivialité de la ville. Je vous ai mis à droite quelques extraits. Ils disent tous à peu près la même chose. « Depuis que je suis arrivé, ça se dégrade. Il y a trop de constructions. Il y a de plus en plus de gens. On n'est plus assez tranquille. Ça devient de plus en plus une ville avec tout ses problèmes. Ce n'est plus tranquille comme avant, etc. ». Donc, on croise vraiment deux choses, c'est la perte de la tranquillité et la question de l'urbanisation de la ville, qui est un gros sujet ».

Thierry LUREAUD :

« Cela reste un pourcentage extrêmement faible et compte tenu de la marge d'erreur qui peut même se retrouver aux alentours de 10% ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Oui, alors, on va le voir après parce que ça c'est la réponse à la question et après on a des questions spécifiques sur l'urbain, on va voir que c'est un peu plus important ».

Thierry LUREAUD :

« Reste que la réponse à la question, ça ne concerne que 16 % ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Alors, oui. Mais là on est en réponses spontanées. Mais par contre, dans les 41 %... ».

Thierry LUREAUD :

« C'est important qu'en réponses spontanées, il n'y en ait que 16 %, moyennant la marge d'erreur, on est aux alentours de 10 % qui tiennent ce discours parce qu'en plus, le lien entre le développement urbain, construction et perte de tranquillité pour

moi me gêne un peu qu'on fasse un lien comme ça. Donc, je suis assez rassuré qu'il n'y ait que 10 % des Artiguais qui tiennent ce discours ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Alors, vous allez voir que ce n'est pas que 16 %, c'est-à-dire qu'en fait vous avez des gens qui sont plutôt positifs sur l'évolution de la ville. Ça ne les empêche pas d'être inquiets quand même sur son développement. Et la problématique de construction urbaine est, en général, liée à deux choses dans l'esprit de la population : il y a la dimension architecturale, c'est-à-dire ça construit, on voit du collectif qui arrive sur une ville qui a été plutôt pavillonnaire pendant de nombreuses années. Et le deuxième point c'est la question du peuplement, c'est-à-dire qui arrive sur la commune. C'est ça qui est souvent un facteur d'inquiétudes pour les populations et on le retrouve à Artigues. Qui vont être mes voisins ? Est-ce que je vais m'entendre avec mes voisins ? Comment les nouveaux arrivants vont s'intégrer à la ville ? Donc, ça ce sont des vrais facteurs d'intégration et il faut raconter des choses là-dessus ».

Thierry LUREAUD :

« Est-ce qu'il n'aurait pas été intéressant de mettre les verbatim de ceux qui se trouvaient très bien ? C'est-à-dire l'énorme majorité plutôt que de prendre et de mettre en exergue les verbatim de ceux qui ont des choses à dire comme ça ? Mais qui sont une infime minorité ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Alors, je pense que ce n'est pas une infime minorité. Non, vous allez voir après, on a recomposé un certain nombre de choses. Ce n'est pas une infime minorité. Ça ne veut pas dire que c'est un sentiment majoritaire. Quand on interroge les Artiguais, les Artiguais ne sont pas sur un message qui serait « Stop au développement, on arrête tout ». C'est plus compliqué que ça ».

Thierry LUREAUD :

« Là encore, on est dans le même débat que la page précédente. On fait une page complète sur 4 % et 2 %, c'est-à-dire à la marge d'erreur près respectivement des chiffres presque négatifs, mais ça n'existe pas. C'est-à-dire zéro ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Plus vous vous rapprochez de 4 %, plus la marge d'erreur est faible ».

Thierry LUREAUD :

« D'accord. Mais même avec une marge d'erreur faible, on est au niveau de 1 %. C'est vraiment très anecdotique ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Alors, c'est anecdotique, mais c'est pour ça que je préférerais que vous lisiez les résultats dans leur ensemble pour vous faire une opinion là où vous jugerez qu'il y a des points de force ou pas de point de force.

Sur la question des infrastructures, 4 % considèrent qu'aujourd'hui si la qualité de vie se dégrade, c'est en raison des infrastructures insuffisantes. Ce qui est évoqué, c'est la question de la circulation. Voilà, ça bouchonne plus. Donc, ça veut dire que le réseau routier n'est peut-être pas adapté ; les transports en commun qui ne suivent pas parce qu'on a besoin d'avoir plus de déplacements, notamment vers Bordeaux ; une offre en direction des jeunes qui parfois est jugée pas suffisante. Vous allez voir que la question

du collège, par exemple, revient de façon assez forte, même si on sait que ce n'est pas la responsabilité de la Municipalité de développer un collège, il n'empêche que c'est quand même une attente de la population. Et ce qui est évoqué, effectivement, de façon plus marginale si on raisonne de façon comparative par rapport à ce qui se passe dans d'autres villes, c'est la question de l'insécurité et des incivilités. Ça ne veut pas dire que ça n'existe pas puisqu'on nous remonte, par exemple, des problèmes de cambriolages, des choses comme ça, mais c'est évoqué de façon moins forte par rapport à ce qu'on peut voir dans d'autres villes ».

Thierry LUREAUD :

« Donc, très clairement, c'est quelque chose de tout à fait marginal qui est à la limite du zéro, non, mais que les choses soient dites clairement, comme il y a des grands affichages, nous sommes sur la limite du zéro ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Non... ».

Thierry LUREAUD :

« C'est votre document. En interrogation directe des Artiguais, quand on leur pose la question, vous en trouvez 2 %. À la marge d'erreur près, nous sommes à zéro ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Sur la question de l'insécurité, vous voulez dire ? ».

Thierry LUREAUD :

« Oui ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Après, il y a une question sur la sécurité. C'est un petit peu plus... ».

Thierry LUREAUD :

« Sur la question de l'insécurité, en première réaction, les Artiguais sont visiblement moins de 2 % à en parler. Je voulais que ça soit dit clairement ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Ce que je pense, c'est que la question de la sécurité, elle est moins importante que la question urbaine. Et ce que je pense c'est que la question urbaine, c'est un sujet majeur à Artigues, de même que la question de l'aménagement du centre bourg, qui sont deux sujets particulièrement importants et particulièrement forts, et qui effectivement, on voit que la population pour l'instant s'interroge sur la direction ... ».

Thierry LUREAUD :

« Je vous rejoins parfaitement ».

Madame le Maire :

« Je voudrais intervenir par rapport à ce que vous dites là. C'est intéressant. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi 2 % d'Artiguais ne sont pas à l'aise dans la ville. Moi, c'est ça qui m'intéresse. Ce n'est pas forcément ceux qui sont satisfaits ou qui demandent des améliorations. Mais je crois que savoir pourquoi il y a 2 % d'Artiguais qui ne sont pas satisfaits, ou 4 %, ou 10 % ou 1 %, pour moi, en tant que Maire, c'est important de connaître vraiment ce que veulent les Artiguais ».

Thierry LUREAUD :

« Je trouve que c'est une remarque tout à fait saine. Et d'ailleurs, pour vous le dire, et je l'ai vérifié, puisqu'effectivement j'ai le document, enfin, une partie puisqu'il n'y a pas les verbatim dans celui qui est sur le site de la Mairie, tous les verbatim n'y sont pas puisqu'il ne faut pas qu'on puisse les analyser. Si je refais le pourcentage du nombre de personnes qui réclament une piscine, il y en a 8 sur le sondage, ça fait 2,4 %. J'aurais aimé qu'il y ait 5 pages sur la création d'une piscine plutôt que 5 pages sur la création de la vidéo surveillance. Et là, je vous aurais rejoint, Madame le Maire. Inquiétez-vous des 2 % qui vous interpellent. Mais seulement, il faut le faire pour tout le monde ou ne pas le faire. Soit vous prenez les majorités, vous traitez les grands cadres et je comprends la démarche ; soit vous picorez dans ce que vous avez envie de faire ressortir, ce qui est le cas. C'est votre choix, mais pourquoi pas. Dans ce cas-là, dites-le clairement ».

Madame le Maire :

« S'il vous plaît, laissez-moi faire la conclusion de cette consultation ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Je ne déroule pas parce que c'est ce que je viens de présenter. Donc, vous avez 41 % de la population qui est plutôt sur un axe d'amélioration. Ça ne veut pas dire que ces 41 % là n'ont pas des inquiétudes. On va voir tout à l'heure qu'il y a des paradoxes dans les résultats de la consultation. On peut avoir une partie de la population qui est tout à fait satisfaite aujourd'hui de la commune et de vivre à Artigues, ça ne veut pas dire que, derrière, il n'y a pas un certain nombre d'inquiétudes qui s'expriment. Il y a 16 % qui évoquent spontanément, tout de suite quand on échange avec eux, la question urbaine. On va voir que la question urbaine elle interpelle, elle interroge ou elle inquiète au-delà de ces 16 % là, on estime en gros qu'on est autour de 26 % de la population qui s'interroge ».

Thierry LUREAUD :

« Parce qu'on leur pose une question sur le sujet, pas parce qu'ils interviennent directement dans ce sujet-là ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Oui ».

Thierry LUREAUD :

« En fait, quand on leur pose la question ouverte, ils ne sont que 16 % à en parler. Quand on leur pose une question sur le sujet, 26 % disent qu'ils ont des inquiétudes. Mais c'est normal. C'est le fonctionnement normal de ce type de sondage. Si vous questionnez les gens sur une question très précise, ils ont toujours une réponse ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Non, mais bien sûr. Mais, par exemple, regardez, si on prend l'autre question : concernant la façon dont Artigues se développe, quel est votre sentiment ? Est-ce que vous êtes confiant ? Est-ce que vous êtes inquiet ? Vous voyez, les scores de confiance sur le développement de la ville, on est à 61 % de la population qui exprime plutôt une confiance dominante, c'est-à-dire qui se reconnaît assez bien dans la dynamique de la ville. Et puis, on a quand même 29 % d'inquiets sur le développement de la ville. Et ce qui est assez intéressant quand on interroge les raisons d'inquiétude, puisque la question a été posée « Mais pourquoi êtes-vous inquiet sur le

développement à Artigues ?», on retrouve la question urbaine, c'est 9 réponses sur 10 sur ce volet-là ».

Thierry LUREAUD :

« Là j'ai eu un peu de mal. J'ai pris quelques notes, parce que je n'arrivais pas à suivre. Page précédente c'est 16 % qui sont inquiets et cette page-là c'est 29. C'est 9 réponses sur 10, ce qui ferait 90. C'est 16 ? C'est 29 ? C'est 90 ? J'ai un peu de mal à suivre qui a dit quoi dans cette histoire ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Alors, quand on pose la question, je vais la reprendre rapidement pour que vous compreniez. Non, mais je vais être pédagogue, il n'y a pas de souci. On pose la question, « Diriez-vous que la qualité de vie à Artigues a plutôt tendance à s'améliorer ou à se dégrader ? » D'une façon générale, on ne pose pas la question urbaine particulièrement. Et ensuite, on leur demande pourquoi, aux gens qui considèrent que les choses s'améliorent, on leur demande pourquoi ils trouvent que ça s'améliore, et aux gens qui trouvent que ça se dégrade, on leur demande pourquoi est-ce que vous estimez que ça se dégrade ? Dans les raisons de dégradation, là je l'ai remis pour ne pas jongler avec les pages, j'ai remis tous les résultats sur la base totale de l'enquête. 16 % nous disent « La qualité de vie se dégrade parce que la ville se développe et du coup, comme elle se développe, on perd notre tranquillité, on perd l'identité rurale ou villageoise et on perd notre convivialité ». Donc ça, c'est une première question. Ça c'est la question sur la perception de la qualité de vie ».

Thierry LUREAUD :

« Vous avez l'ancienneté des gens qui ont répondu sur les 16 % ? On l'a ? ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Sur les 16 % c'est plutôt des vieux Artiguais, oui.

Sur la deuxième question, c'est la question de la confiance par rapport à l'avenir, qu'est-ce qui va se passer dans les années à venir ? Donc, on demande aux Artiguais plutôt de se projeter dans les années qui viennent. Et là, les raisons de confiance, là on n'a pas posé la question de confiance, on a uniquement posé la question sur les inquiétudes pour essayer de comprendre où se situent les inquiétudes aujourd'hui. Et c'est la question urbaine qui revient, encore une fois, dans les sujets d'inquiétude. Mais encore une fois, Artigues n'est pas atypique sur ce volet-là ».

Thierry LUREAUD :

« Le chiffre de 61 % qui donne une confiance dominante, est-ce que c'est celui que vous avez utilisé, Madame le Maire, pour certifier que 61 % des Artiguais font confiance à l'équipe municipale en place dans votre préambule sur le site de la Mairie ? ».

Madame le Maire :

« Tout à fait ».

Thierry LUREAUD :

« Ça me semble un raccourci un peu rapide ».

Madame le Maire :

« Mais c'est la vérité ».

Thierry LUREAUD :

« Il ne me semble pas que c'était l'objet de la question ».

Madame le Maire :

« C'est la politique municipale, ils font confiance. Ils nous font confiance, oui ».

Thierry LUREAUD :

« D'accord. Ce n'était pas franchement l'objet de la question, me semble-t-il. C'est un raccourci qui vous arrange ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Après, la question de l'augmentation du nombre d'habitants. D'ici 5 ans, Artigues comptera 1 600 habitants supplémentaires. À l'échelle de la ville, c'est vrai que c'est important, on a un peu plus de 7 000 personnes à Artigues. Donc, on voit que c'est quand même une croissance démographique qui n'est pas... ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« D'ici 5 ans, Artigues comptera 1 600 habitants supplémentaires, comment est-ce que vous réagissez à ça ? Vous trouvez que c'est une bonne chose pour la commune ? » 42 % des Artiguais nous disent que c'est une bonne chose. « C'est une bonne chose, mais ça vous inquiète », 31 %, donc des gens qui sont plutôt favorables quand même au développement urbain. Et « Ce n'est pas une bonne chose », c'est plutôt des gens qui ont un avis définitif sur l'idée qu'Artigues ne doit pas grossir. Donc, on voit bien qu'il y a une majorité d'Artiguais, on va dire 73 % qui estiment que le développement démographique est une bonne chose pour la commune. Et dans le même temps, il y a 51 % de la population qui sont inquiets par ce développement-là. Ça ne veut pas dire qu'ils en sont forcément opposés, mais ça veut dire que c'est quelque chose qui les inquiète pour l'avenir.

La question qu'on a posée, c'est « Quel type de construction est-ce qu'il faudrait promouvoir dans les années à venir ? ». Vous voyez, il y a 41 % des Artiguais qui disent « Rien. Il faut arrêter de construire ». Ça, c'est un résultat qui est à interpréter par rapport à leurs réponses précédentes. Pour toute une partie des Artiguais, je ne suis pas sûr que ça veuille dire qu'il faut vraiment tout arrêter en matière de construction. Par contre, ils ont besoin d'être rassurés sur ce qui va se construire et sur la manière dont les nouvelles constructions vont s'intégrer à la ville.

Premier volet. Donc, voilà, ça c'est un résultat qu'il faut interpréter avec une relative prudence, mais qui traduit bien, me semble-t-il, une inquiétude par rapport à la question urbaine. 29 % sont plutôt favorables à la maison individuelle et 27 % à des petits collectifs, en mettant une barre à 3 étages ou moins, on a trouvé personne qui... on avait posé la question de 4 étages et plus, et là on est à zéro pourcent de l'enquête, qui sont plutôt sur des formes urbaines plus diversifiées.

Thierry LUREAUD :

« Donc, 56 % qui sont favorables à continuer de construire, mais d'une manière raisonnée ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« En fait, tout le sujet c'est la maîtrise du développement urbain. L'idée des Artiguais, si je veux la résumer un peu à la hache, ce n'est pas de dire « On stoppe tout, on arrête tout, et il faut tout bloquer ». La question c'est : « Quelle maîtrise urbaine on fait

du développement ? », c'est-à-dire la croissance démographique, comment on la maîtrise pour garder l'identité de la ville et le plaisir de vivre à Artigues ? Voilà, c'est vraiment, me semble-t-il, le sujet ».

Madame le Maire :

« En fait, là, les Artiguais disent « Ne faites pas ce que précédemment il s'est passé ».

Thierry LUREAUD :

« J'en étais sûr. Je suis même étonné que ça n'arrive que maintenant. Là, vous m'avez déçu, Madame le Maire. Par contre, je ne suis pas surpris qu'arrive maintenant 9 pages sur la sécurité qui représente 2 %. Là, je ne suis pas surpris du tout ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Je n'ai pas repris les chiffres sur la sécurité, vous voyez, parce qu'il faut que je fasse relativement court quand même parce que sinon on va y passer trop de temps.

Alors, le centre bourg, là encore, ce sont des résultats qui nécessitent d'être un peu analysés. Quand on interroge les Artiguais sur la satisfaction vis-à-vis de l'aménagement du centre bourg. 75 % nous disent qu'ils sont plutôt satisfaits de l'aménagement du centre bourg. Donc, comme ça, spontanément, on peut penser que le centre bourg ne génère pas d'insatisfaction forte ou majoritaire dans l'esprit de la population. Remontent dans le cadre de la consultation des efforts qui ont été perçus par une partie des Artiguais concernant l'animation du centre bourg, c'est essentiellement le marché qui est cité. Mais en même temps, on voit beaucoup de commentaires et beaucoup d'attentes qui concernent les commerces et les centralités, c'est-à-dire le centre de la ville d'Artigues. 21 % des Artiguais jugent que l'aménagement du centre bourg doit être une priorité pour la commune. 54 % jugent qu'il est utile sans forcément considérer que pour l'instant c'est prioritaire, et 19 % considèrent que ce n'est pas nécessaire. Voilà, ça c'est pour les résultats quantitatifs, pour les chiffres.

Et en même temps, dans les questions ouvertes, on voit quand même que la question du centre bourg revient de façon très régulière, avec des gens qui considèrent qu'aujourd'hui il n'y a pas de centre bourg. Beaucoup de commentaires sur le fait qu'il faut réanimer le centre bourg. Moi, je ne sais pas comment il était le centre bourg il y a une dizaine ou une quinzaine d'années. En tout cas, il y a ce type d'attente qui s'exprime, qui est très liée à la question aussi des commerces, puisque pour l'instant le sentiment que peuvent avoir une partie des Artiguais, c'est que le centre bourg n'est plus en adéquation avec la taille de la ville et que c'est un enjeu important pour les années à venir.

D'une façon générale, dans les communes, la question du centre, du centre bourg en particulier, est complètement centrale, majeure, pour les populations.

Thierry LUREAUD :

« Il y a au moins une chose sur laquelle on ne sera pas critiqué, c'est sur le positionnement du centre bourg, Madame le Maire. Je ne me permettrai pas de vous rappeler qui l'a choisi, ça vous ferait de la peine ».

Madame le Maire :

« Une chose est sûre, ce n'est pas vous qui l'avez choisi ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Alors, les besoins de nouveaux équipements. On avait posé cette question dans la consultation : « Diriez-vous que vous trouvez à Artigues tous les services ou équipements dont vous avez besoin ? ». 73 % des Artiguais nous ont dit « Oui, j'ai accès à tous les services dont j'ai besoin », et 24 % nous ont répondu « Non ». 24 %, alors voilà, on peut se dire 73 par rapport à 24, le solde, je ne l'ai pas mis, ce sont les gens qui n'ont pas d'avis. 24 %, on peut se dire que ce n'est pas beaucoup, après tout, par rapport à 73. Je mets un petit bémol là-dessus parce que quand on compare par rapport à d'autres enquêtes sur des communes ou des villes comparables, c'est un score qui malgré tout reste assez élevé. On a posé la question « Quels services vous manquent ? ». Donc, ce qui ressort en premier, revient la question des commerces de proximité. Quelques commentaires aussi sur la banque, l'absence de distributeur bancaire. Bon, ces deux volets là, on peut les rattacher à la question des commerces. On voit que c'est un point important. Le collège, mais c'est aussi lié au fait qu'Artigues accueille de jeunes ménages, avec des ménages qui ont des collégiens au domicile, donc là qui sont plutôt en attente d'un collège sur Artigues. C'est une demande qui est sans doute assez compliquée à satisfaire ».

Thierry LUREAUD :

« Ça ne relève pas de la responsabilité de la commune ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Tout à fait. Et puis après, des demandes qui tournent autour de la petite enfance, de l'enfance, des airs de jeu où on a une dizaine de citations également ».

Thierry LUREAUD :

« Pour être juste sûr d'avoir bien compris, 73 % des gens qui trouvent tous les services ou équipements dont ils ont besoin à Artigues, c'est un score plutôt élevé pour une commune de ce type. C'est plutôt un bon score ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Non. Je disais que 24 % qui disaient non en matière de « Je n'ai pas accès à tous les services », c'est un score qui est plutôt élevé par rapport à ce qu'on peut voir ailleurs. Ce n'est pas exceptionnellement élevé. Ça ne veut pas dire qu'Artigues est complètement sous dotée en matière d'équipements. Mais ça veut dire qu'il y a une part relativement importante de la population... ».

Thierry LUREAUD :

« On peut prendre le verre toujours à moitié vide, mais pour une fois prenons le à moitié plein. Non, mais ça me rassure parce qu'on a entendu, depuis quelques mois et années, que rien n'avait été fait pour assurer le développement de la commune malgré l'évolution de la population. Il se trouve que près de 75 % des Artiguais disent le contraire. Ça me rassurerait plutôt ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Oui. Moi je vous laisse à votre lecture. La seule chose que je peux vous dire c'est comparativement il n'y a pas mal quand même d'expressions de gens qui ne trouvent pas les services. Mais ça tient à la question du... ».

Thierry LUREAUD :

« Il y a pas mal d'expressions de gens qui trouvent tous les services. On a déjà eu le droit à ce genre de discours. Là, c'est 75-25. Ça s'appelle une écrasante majorité ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Si vous raisonnez d'un point de vue électoral, oui ».

Thierry LUREAUD :

« Mais même d'un point de vue statistique. 75-25 c'est une écrasante majorité ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Oui, mais tout à fait ».

Thierry LUREAUD :

« Mes souvenirs de mathématiques me rappellent encore ça ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Mais vous avez raison. Mais il reste quand même 1 personne sur 4 qui considère qu'elle n'a pas tous les services ».

Madame le Maire :

« Et moi c'est le 24 % qui m'intéresse ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Ce qui est intéressant, c'est de voir où se situent les demandes. C'est-à-dire que les Artiguais sont en attente davantage de commerces de proximité. On peut considérer que c'est relativement légitime, par exemple, j'imagine. La question du collège, c'est plus compliqué, mais on peut aussi comprendre les familles qui sont en attente d'avoir un collège à proximité de chez elle, même si ce n'est pas forcément à la commune de pouvoir répondre à ce type de demandes ».

Thierry LUREAUD :

« Là, dans les demandes, il y a une piscine pour 8 personnes. Il y a des choses qui ne sont pas... une grande surface, je ne sais pas ce que ça viendrait faire là. Un cinéma, c'est bien entendu hors de question dans une ville comme Artigues. Enfin, tout ça est à pondérer très nettement. On peut demander tout et n'importe quoi. Ce n'est pas pour autant que ça a un sens ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Ce n'est pas une liste de courses ».

Madame le Maire :

« Respectez quand même la parole des Artiguais parce que le verbatim là, c'est les Artiguais ».

Vincent GUILLAUDEUX :

« Alors, les informations et les attentes de consultations. Ce qu'on peut voir, c'est que compte tenu de ce qui se dit dans la consultation, il y a un enjeu majeur autour de l'information et en particulier de l'information autour du développement urbain. C'est vrai à Artigues, mais c'est vrai dans toutes les communes. Souvent, la communication urbaine c'est un point faible dans les communes et il y a sans doute des enjeux autour de ça. On avait posé cette question aujourd'hui concernant Artigues et ses projets : « Est-ce que vous vous sentez suffisamment informés, insuffisamment informés ? ». Donc, il y a une majorité qui juge être suffisamment informée. Il reste 39 % de la population qui juge qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ça veut dire que sans doute, il y a des progrès à faire en matière d'information. Alors, quand on interroge les Artiguais

sur ce qu'ils attendent en matière d'information, on voit qu'en fait ça couvre un peu tous les grands sujets, c'est l'information sur la commune, son budget, ses élus, ses services. C'est aussi l'information sur les événements, les animations et loisirs. C'est également l'information sur les projets en cours. Une information sur le territoire, son patrimoine, ses habitants, ses activités. Et puis, une information plus pratico-pratique sur les horaires des équipements publics, etc. Donc, il y a une demande d'information qui couvre tous les champs de l'action publique. Après, l'information ça nécessite... ».

Thierry LUREAUD :

« Je vous confirme que sur au moins deux points, le premier et le troisième, les élus de l'opposition sont en accord parfait avec les Artiguais ».

Vincent GUILLAUMEUX :

« Non, mais voilà, après pour les communes, ce n'est pas toujours très simple d'avoir des dispositifs de communication parce que ça coûte cher, etc. Donc, c'est toujours le delta entre avoir des dispositifs d'information efficaces qui permettent vraiment à tout le monde d'être informés. Et puis, ensuite, les coûts de communication. C'est souvent un reproche qui est fait quand même aux collectivités de dépenser trop d'argent dans la communication, jugeant que ce sont des dépenses qui peuvent être inutiles. Il y a toujours un paradoxe, c'est-à-dire une population qui souhaite être informée, qui souhaite savoir ce qui se passe et, en même temps, avec parfois quand même des critiques autour de ce que ça peut représenter en termes de charges pour les uns et pour les autres.

Et alors un dernier résultat sur les souhaits de consultation. On avait posé la question suivante : « Est-ce qu'il y a des points particuliers ou des sujets sur lesquels vous souhaitez que la municipalité consulte davantage les habitants ? » 60 % nous ont répondu « Non », ce n'est pas du tout atypique, les Artiguais ne sont pas spécifiques sur ce volet-là. On a posé les mêmes questions très récemment à Rennes, Nantes et Brest - ce sont des communes du grand ouest, je viens du grand ouest, donc je prends les références que je connais – et on retrouve exactement le même pourcentage. Alors, ça ne veut pas dire que parce qu'on a 60 % qui disent « Non » il ne faut pas tenir compte des 40 % qui disent « Oui ».

Là on a posé la question : « Vous souhaitez être consultés, mais sur quoi souhaitez-vous être consultés ? » Alors, il y a tout un premier univers de réponse où le souhait de consultation ne porte pas sur un sujet précis, mais il repose plutôt sur une attitude de proximité envers la population, c'est-à-dire il y a toute une partie de la population qui souhaite être entendue, qui souhaite être écoutée et plutôt dans des rapports de proximité. Venez nous voir, alors ce n'est pas dans nos quartiers, mais ils parlent plutôt de lotissements, déplacez-vous, essayez de voir où sont les problèmes. C'est le premier grand sujet.

Le deuxième sujet concerne le volet urbain encore une fois, même si les gens ne situent pas encore exactement où pourrait se développer la concertation. Mais on peut imaginer par exemple que le centre bourg, ça pourrait être un sujet qui pourrait intéresser la population. Et puis évidemment sur les projets à venir de la commune.

Voilà, je vous remercie de m'avoir écouté, en espérant ne pas avoir été trop long ».

Madame le Maire :

« Merci. Avez-vous des questions ? ».

Vincent BRUN :

« Oui, une question, Madame le Maire. Lors de la restitution, vous avez fait venir le journaliste Alain RIBET. Je voulais savoir combien il avait été payé pour vous interviewer ».

Madame le Maire :

« 300 euros ».

Vincent BRUN :

« 300 euros, très bien. Alors, pourquoi faire venir un journaliste ? Est-ce que Monsieur n'aurait pas pu le faire, faire une présentation ? »

Madame le Maire :

« D'abord, c'est notre choix. Et puis, je crois que mettre un petit peu de liant en réunion publique, ne serait-ce que pour les Artiguais, pour qu'ils comprennent, pour que ça se passe d'une manière fluide, ça a été notre façon à nous de présenter cette consultation».

Vincent BRUN :

« Deuxième question. Depuis que vous êtes arrivés, vous avez fait un audit organisationnel, un audit financier, une consultation. Vous avez indiqué, lors de la restitution, que vous alliez faire une étude démographique, une étude urbaine, une étude du commerce, une étude des zones industrielles. Ensuite, il y a le recensement et vous allez faire des balades urbaines. Je voulais savoir si c'est parce que vous connaissiez mal les Artiguais qu'il fallait faire autant d'études ».

Madame le Maire :

« Alors, je crois que vous n'avez pas très bien compris le sens de cette étude-là, Cher Monsieur ».

Vincent BRUN :

« Je dois mal comprendre, ça doit être ça oui ».

Madame le Maire :

« Quand on a un projet structurant comme le centre-ville et le centre bourg à revoir intégralement, à savoir notamment l'ancienne École Bel Air, son devenir, il est évident que quand nous avons besoin d'équipements sportifs... ».

Vincent BRUN :

« Vous n'y aviez pas réfléchi pendant la campagne, l'avenir de Bel Air peut-être ? ».

Madame le Maire :

« Est-ce que je peux finir ma phrase ou pas ? S'il vous plaît. Je vous laisse parler, je ne vous interromps pas, donc ne m'interrompez pas. Il est évident que vu l'évolution de la démographie, avec un budget et des finances restreintes, de ne pas faire n'importe quoi, veut dire aussi faire une radiographie ».

Thierry LUREAUD :

« Si on ne veut pas dire n'importe quoi, ça veut dire quoi les finances restreintes ? ».

Madame le Maire :

« Avec les baisses de dotation de l'État. Est-ce que je peux m'exprimer sans que vous m'interrompiez ? Ça fait deux fois. On va tous parler quand vous allez parler, vous allez voir combien c'est désagréable. Alors, s'il vous plaît, vous respectez mon temps de parole. Donc, il est nécessaire d'avoir des études démographiques pour voir un petit peu l'évolution démographique de la commune, qui sont en cours. Nous allons aussi attaquer les études urbaines, c'est-à-dire nous avons pris un périmètre qui part de la mairie, des écoles, au niveau du square, le petit square qu'il y a, on remonte jusqu'à la salle Dojo de Pinsan, toute cette zone-là va être radiographiée, étudiée, analysée pour voir où nous allons mettre les équipements structurants. La troisième chose, c'est les commerces de proximité, la redynamisation de l'ensemble des commerces de proximité qui sont un petit peu éclatés sur la commune aussi, et notamment le centre bourg, comment redynamiser ce commerce du centre bourg. Et l'autre étude c'est sur les friches industrielles ».

Madame le Maire :

« Oui, mais attendez, est-ce que je peux continuer ? La prochaine fois qu'ils prendront la parole, mes Chers Collègues, vous parlez en même temps qu'eux. Vous allez voir un petit peu ce que ça fait, combien c'est désagréable d'interrompre le Maire quand il parle. Nous, on vous respecte, on vous laisse la parole, alors je vous demanderai aussi de nous respecter, s'il vous plaît.

Donc voilà, toutes ces études vont nous permettre de poser un diagnostic sur la commune. Ce diagnostic sera d'ici une année, porté à connaissance des Artiguais et à ce moment-là il y aura une consultation des Artiguais, ils participeront au projet de ville, au projet du centre-ville, au projet de l'âme de la commune.

Bien, nous allons reprendre le cours du Conseil Municipal et de l'ordre du jour.
Approbation des procès-verbaux du 13 juin. Est-ce que vous avez des remarques à faire ? Qui est d'avis d'approuver ce procès-verbal ? Qui est contre ? Six contre.

Voté à la majorité.

Le 22 juin, procès-verbal. Il faut voter.

Thierry LUREAUD :

« Nous n'avons pas voté pour ce document et je n'ai pas fini mes questions ».

Madame le Maire :

Qui est d'avis d'approuver le compte-rendu du 22 juin ? Qui est contre ?
6 contre.

Madame le Maire :

« Nous allons nommer le secrétaire de séance. Lucienne DIDION est secrétaire de séance ».

Bien alors, nous passons maintenant aux communications à la motion concernant les baisses de dotations de l'État. Motion de l'Association des Maires de France qui alerte solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015 à 2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité à l'unanimité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour notre territoire, leurs habitants et les entreprises. L'Association des Maires de France, association pluraliste, forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'Association des Maires de France prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de la ressource. En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leur levier d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Artigues-près-Bordeaux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien-vivre ensemble. Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire. Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens. En 2017, c'est 500 000 euros pour Artigues. Alors, la diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune d'Artigues-près-Bordeaux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la Ville soutient la demande de l'Association des Maires de France et que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé premièrement l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée, raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures. Après, la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur les produits de la collecte de nos impôts locaux, frais de gestion et de recouvrement, l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux. Et enfin, la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal.

Cette motion, je la mets au vote. À moins que vous ayez des questions.

Dominique LESBATS :

« Est-ce que je pourrais faire une intervention, Madame le Maire, s'il vous plaît ? Alors, je comprends avec vous que... nous comprenons que bien sûr la baisse de la DGF impacte le budget de manière assez sérieuse. D'ailleurs, lors des manifestations la semaine dernière de l'AMF, les Maires socialistes ont été aussi présents que les Républicains ».

Madame le Maire :

« Pas en Gironde ».

Dominique LESBATS:

« Cependant, la baisse programmée de la DGF n'est qu'une partie des économies que l'État a programmées sur 3 ans, l'État a prévu 50 milliards d'euros d'économies pour se mettre en accord avec le 3 % de déficit qu'il a promis et maintes fois reporté à l'Europe. Il faudra bien quand même qu'on y arrive un de ces jours. Donc, voilà. Ce n'est rien tout de même à côté des 120 milliards que Monsieur SARKOZY et les Républicains proposaient, certes sur une période légèrement plus longue, mais en faisant une simple division vous voyez bien que vous auriez perdu encore plus que ça avec lui.

Alors, pour Artigues, c'est écrit, ça, depuis l'année dernière. D'ailleurs, vous nous en avez déjà parlé l'année dernière lors du budget, on a déjà voté. Voté peut-être pas, mais en tout cas on a eu déjà une déclaration de ce type l'an dernier. Lors de la discussion budgétaire cette année, nous en avons reparlé. Pourquoi n'avez-vous pas pris la pleine mesure de cette baisse dans la construction de votre budget et qu'au contraire, on a assisté à une montée en flèche de toutes les dépenses de fonctionnement, et notamment par la réorganisation des services et l'embauche, donc, de nouveaux personnels, cette embauche qui obère, bien entendu, non seulement ce budget, celui de l'année prochaine, mais pendant de nombreuses années.

Ceci étant, vous avez raison d'être inquiète. Notre trésorerie, qui bénéficiait d'un bonus de plus de 2,5 millions à votre arrivée, a beaucoup perdu de sa superbe bien entendu. Il n'est pas loin le temps où votre bonne gestion conduira à augmenter les impôts, contrairement à vos engagements de campagne. Mais, à coup sûr, vous direz que c'est à cause de l'État ».

Madame le Maire :

« Bien. Nous avons pris en compte les baisses de dotations d'État dans le budget, premièrement.

La deuxième chose, je trouve qu'il faudrait un consensus par rapport à cette motion parce que, ce n'est pas le cas d'Artigues, mais il y a des communes en France et même dans Bordeaux Métropole qui sont dans une situation difficile à l'heure actuelle, qui ne peuvent pas voter leur budget parce qu'avec les investissements qu'ils ont faits, les années passées et ce couperet qui est tombé sans anticipation, parce que ça a été fait de manière brutale, il va y avoir des communes.... En plus, pour recevoir les entreprises, notamment dans le bâtiment et les travaux publics régulièrement, il y a un vrai malaise au niveau des entreprises. Il faut savoir quand même que les collectivités locales et les mairies notamment, et les métropoles, ont une dynamique au niveau des entreprises, notamment dans le bâtiment entre autres. Nous sommes dans l'obligation, l'ensemble des Maires, des collectivités, de présenter toujours un budget en équilibre, ce qui n'est pas le cas de l'État, malheureusement. Donc, automatiquement, les

dépenses, tant de fonctionnement, que les investissements sont toujours calibrées de manière à avoir un budget équilibré ».

Thierry LUREAUD :

« Simplement, il faudrait que ce soit clair dans ce document que la baisse de dotations de l'État pour Artigues l'an dernier, si ma mémoire est bonne, mais vous me reprendrez, Madame l'Adjointe, est de 86 000 euros. Et que pour la même période, les frais de personnels ont augmenté de 310 000... ».

Madame le Maire :

« Nous avons parlé du transfert des charges continu de l'État. Nous avons parlé des inflations de normes. Nous avons parlé de ces points d'indice au niveau salarial, on n'a pas le choix. Bon, ça va, quoi. On ne va pas recommencer. Qui est d'avis d'approuver cette motion ? ».

Thomas TEYSSIER :

« Puis-je parler ? Alors, Monsieur LUREAUD, je voudrais juste vous rappeler un mot qu'on vous répète conseil après conseil, qui est le mot de « tricherie ». Je crois que vous ne l'avez toujours pas intégré. Donc, je vous le rappelle une nouvelle fois. Vous vous reporterez au Conseil Municipal de décembre 2014 où tous les détails étaient donnés, y compris le mot de « tricherie ». Donc ça, c'est le premier point.

Ensuite, le deuxième point. Vous parlez de l'État qui fait des économies. C'est formidable, je suis tout à fait d'accord. L'État fait 50 milliards d'économies. Moi, j'appelle ça du transfert parce que l'État en fait ne fait aucune économie, l'État vient de transférer 50 milliards d'euros sur 3 ans, mais il dépense toujours sur son budget 125 % de ce qu'il gagne. Donc en fait, qu'est-ce que fait l'État ? Il ne fait que se désengager, sans faire la moindre économie, sur les communes, sur les régions. Je suis désolé, mais dans ce cas-là il est inutile de parler de l'État qui demande de faire des efforts. Si l'État faisait des efforts, ce serait parfait. Je pense que les Maires socialistes, comme les Maires de droite, seraient tout à fait d'accord. Mais l'État, en fait, ne fait strictement rien, il se désengage tranquillement, ne fait strictement aucune économie et transfère le maximum aux autres structures territoriales.

Et ensuite, dernière chose. Effectivement, lors de la manifestation qui s'est tenue le samedi 19, je crois qu'on aurait bien aimé vous voir ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi, vous attendez que je finisse, s'il vous plaît. Merci, Monsieur LUREAUD. Ce que je voulais vous dire. Parce qu'on parle de transfert continu des charges de l'État. J'ai lu, il n'y a pas longtemps, dans Le Monde, le journal Le Monde, qu'il est question que ce soit les communes qui s'occupent du PACS alors que c'est actuellement les tribunaux qui s'en occupent. C'est un gros transfert de charges qui va arriver sur nos épaules en plus. Ça coûte cher à l'État, l'État a décidé que ce serait les communes qui s'en occuperaient. Donc, on attend la décision. Est-ce que ça va être validé ou pas au budget 2016 du Gouvernement ? Je n'en sais rien. Mais c'est quand même assez inquiétant. Le coût du PACS, pas les PACS en eux-mêmes. Je précise bien le coût ».

Thierry LUREAUD :

« Est-ce que Monsieur TEYSSIER peut préciser ce qu'il veut dire par l'incidence de mon absence à une éventuelle réunion du 19 ? »

Thomas TEYSSIER :

« Alors, sur les frais fixes, je ne vais pas vous re-répéter pour la quatrième fois le mot « tricherie ». Et ensuite, mais vous n'aviez qu'à venir. Beaucoup de Maires socialistes sont venus manifester devant la Préfecture le samedi 19. Nous n'avons vu, hélas, aucun élu de l'opposition ».

Madame le Maire :

« Alors, qui est d'avis d'approuver cette motion de soutien à l'Association des Maires de France ?

Qu'est-ce que fait l'opposition ? Vous votez pour ? Vous votez contre ? Vous vous abstenez ? ».

Dominique LESBATS :

« Nous nous abstenons ».

Madame le Maire :

« Bien.

Il faut savoir que l'Association des Maires de France est pluraliste, puisque le Président, c'est Monsieur BAROIN, du Parti Républicain et le Vice-Président est socialiste.

Nous allons passer au point suivant, désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ».

Délibération n°2015/69 -Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 22,

VU la délibération n°2014/33 du 29 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de membres titulaires et suppléants ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et que si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

CONSIDÉRANT que les Commissions d'Appel d'Offres sont composées, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, du Maire ou son représentant, ainsi que de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Madame le Maire propose de procéder au vote des membres du Conseil municipal qui siégeront à ladite Commission.

Président : Madame le Maire

Pour le groupe majoritaire :

Titulaires :

- M. DAUVILLIER Claude,
- M. HOSTEINS Éric,
- Mme HOSTENS Fabienne,
- M. CHOLLET Mathieu.

Suppléants :

- M. DOUBA Roland,
- M. GRAND Bernard,
- M. TEYSSIER Thomas,
- Mme REMAUD-BOCCHIA Arlette.

Pour l'opposition :

Titulaire :

- M. BELET Éric,

Suppléant :

- M. LESBATS Dominique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les membres du Conseil Municipal qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres :

Président : Madame le Maire

Pour le groupe majoritaire :

Titulaires :

- M. DAUVILLIER Claude
- M. HOSTEINS Éric
- Mme HOSTENS Fabienne
- M. CHOLLET Mathieu

Suppléants :

- M. DOUBA Roland
- M. GRAND Bernard
- M. TEYSSIER Thomas
- Mme REMAUD-BOCCHIA Arlette

Pour l'opposition :

Titulaires :

- M. BELET Éric

Suppléants :

- M. LESBATS Dominique

Madame le Maire :

« Après en avoir délibéré, qui est d'avis de voter cette délibération ? Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Pas de participation au vote. OK ».

Adopté à 20 voix pour.

6 conseillers municipaux n'ont pas participé au vote.

Délibération n°2015/70 - Nomination des élus au sein des Commissions permanentes

L'article L.2121-22 du Code des Collectivités territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former des Commissions permanentes chargées d'examiner les questions soumises au Conseil.

CONSIDÉRANT la délibération 2014/21 relative à la création de commissions permanentes et à la nomination des élus en leur sein ;

CONSIDÉRANT la démission de certains membres desdites commissions ;

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des élus au sein des 5 commissions permanentes comprenant chacune 7 membres et dont le détail suit :

I/ Commission « Finances, commandes publiques, personnel »

Pour la Majorité :

- Mme HOSTENS Fabienne
- M. GRAND Bernard
- M. BAUR Geoffrey
- Mme CHAMBOISSIER Claire
- Mme COIRIER Geneviève
- M. DAUVILLIER Claude DAUVILLIER

Pour l'opposition :

- M. LESBATS Dominique

2/ Commission « Urbanisme, patrimoine communal, développement durable »

Pour la Majorité :

- Mme BERTRAND Colette
- Mme TEYSSIER Thomas

- Mme CAZENAVE Martine
- M. GRAND Bernard
- M. JOBERT Michel
- M. HOSTEINS Éric

Pour l'opposition :

- M. BELET Éric

3/ Commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales »

Pour la majorité :

- M. TEYSSIER Thomas
- Mme CHAMBOISSIER Claire
- M. DAUVILLIER Claude
- M. DOUBA Roland
- Mme LAGORCE Sylvie
- Mme REMAUD-BOCCHIA Arlette

Pour l'opposition :

- M. LE QUERE Vincent

4/ Commission « Attractivité du territoire, développement économique, emploi, commerce, numérique, innovation »

Pour la majorité :

- M. CHOLLET Mathieu
- M. TEYSSIER Thomas
- M. BAUR Geoffrey
- Mme GARBE-LAMBROT Karine
- Mme LAGORCE Sylvie
- M. HOSTEINS Éric

Pour l'opposition :

- M. LUREAUD Thierry

5/ Commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse »

Pour la majorité :

- Mme CHAMBOISSIER Claire
- Mme HOSTENS Fabienne
- Mme COIRIER Geneviève
- Mme DIDION Lucienne
- Mme BERTRAND Colette
- Mme CHASSAIGNE Valérie

Pour l'opposition :

- M. BRUN Vincent
- Mme WINTER Claire (suppléante)

Madame le Maire :

« Vous avez des remarques ? Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? »

Éric BELET :

« S'il vous plaît ? Est-ce que ce n'est pas l'occasion, cette délibération importante, où vous renouvelez massivement tous les membres des commissions, d'expliquer à votre Conseil Municipal et à la population quelle est la cause de ces délibérations, autrement dit, qu'est-ce qui explique que 8 élus, élus avec vous il y a 18 mois, aient quitté le Conseil Municipal cet été ? Vous n'avez donné aucune explication en début de conseil. Là, vous avez l'occasion avec ces délibérations d'expliquer quand même pourquoi vous êtes obligée, 18 mois après, de recomposer complètement votre équipe ».

Madame le Maire :

« C'est leur choix et nous le respectons. Donc, qui est d'avis d'approuver cette délibération ? ».

Dominique LESBATS :

« Nous ne participons pas au vote ».

Madame le Maire :

« Pas de participation au vote de l'opposition ».

Adopté à 20 voix pour.

6 conseillers municipaux n'ont pas participé au vote.

Délibération n° 2015 / 71 - Désignation des membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS

VU l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et de la famille ;

VU l'article R 123-9 du Code de l'action sociale et de la famille ;

CONSIDÉRANT que lorsque des sièges sont laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, ils sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de deux membres élus du Conseil d'administration du CCAS ;

Il est proposé de désigner les membres du Conseil municipal suivants :

- Mme Fabienne HOSTENS
- Mme Claire CHAMBOISSIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE que les membres proposés sont désignés comme membres délégués du Conseil municipal au sein du CCAS.

Madame le Maire :

« *L'opposition fait quoi ? Pas de participation au vote de l'opposition* ».

Adopté à 20 voix pour.

6 conseillers municipaux n'ont pas participé au vote.

Délibération n° 2015/72 - Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI REGIE)

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU la convention d'adhésion proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

CONSIDÉRANT l'offre de service de paiement en ligne des recettes publiques locales de la DGFIP

CONSIDÉRANT que la ville d'Artigues-près-Bordeaux souhaite participer à la modernisation de l'administration et mettre en place une offre de paiement en ligne au profit des usagers.

CONSIDÉRANT que ce dispositif renforce l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles, améliorant ainsi la gestion de la trésorerie communale.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce projet prévoit une interopérabilité entre les systèmes d'information de la collectivité et le dispositif TIPI à la création

Ce service de télépaiement permettra aux usagers de régler leurs factures et leurs avis des sommes à payer directement en ligne 24h/24 et 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal.

CONSIDÉRANT que la ville d'Artigues-près-Bordeaux s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions de la convention

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date 25 septembre 2015;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention d'adhésion avec la DGFIP

DÉCIDE d'adhérer au système d'encaissement par carte bancaire des factures de régies sur internet (TIPI).

Fabienne HOSTENS :

« *La collectivité met en place une plateforme bien sûr sécurisée pour éviter d'être piratée pour faciliter le paiement des factures, et ce pour les Artiguais. Elle sera*

effective sur le futur site de la Mairie début 2016. C'est un service qui sera entièrement gratuit pour les Artiguais ».

Madame le Maire :

« Et ça facilitera la vie des usagers et permettra à la commune d'entrer enfin dans la E-administration.

Des commentaires ? ».

Dominique LESBATS :

« Quel est le coût prévisible de cette adaptation du site ? ».

Fabienne HOSTENS :

« La DGFIP prend en charge la création. À la date de la signature, c'est 0,25 % du montant plus 0,05 euro par opération. Mais aujourd'hui, on ne connaît pas le volume d'Artiguais qui va adhérer à ce nouveau dispositif ».

Madame le Maire :

« Surtout, ce que nous souhaitons c'est supprimer cette régie scolaire qui est extrêmement lourde, notamment pour l'agent qui tient cette régie. Et puis je crois qu'on rentre dans l'ère du numérique depuis bien longtemps, il est temps qu'Artigues s'adapte aussi à cette modernisation ».

Dominique LESBATS :

« Le portail, c'est un portail sécurisé. Il sera fourni ou c'est la ville qui va s'en équiper ? Il est fourni ? ».

Madame le Maire :

« Oui, il est fourni.

Bien, qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité, je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2015/73 - Modification du Tableau des effectifs

VU la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs et notamment les postes budgétaires suivants :

Personnel à temps complet – Catégorie C

- Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe en adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'agent de maîtrise.

Personnel à temps complet – Catégorie B

- Transformation d'un poste d'Assistant Socio-éducatif en Assistant Socio-éducatif Principal,
- Transformation d'un poste de Chef de service de Police Municipale en Chef de service de Police Municipale Principal de 2^{ème} classe.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 25 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la modification au tableau des effectifs, des postes énumérés ci-dessus.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 012.

Madame le Maire :

« Des questions ? ».

Fabienne HOSTENS :

« Donc, toutes ces transformations de postes sont liées, bien évidemment, aux avancements des agents, aux avancements de grade ».

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015/74 - Décision Modificative n°2

La commune d'Artigues-Près-Bordeaux a mis en place, par délibération en date du 20 mai 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure. Elle a prévu l'organisation d'un régime transitoire entre 2009 et 2013 pour faire évoluer progressivement l'ancien système de taxation vers les tarifs à appliquer en 2013.

La taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle qui doit être effectuée avant le 1^{er} mars de chaque année. Suite à des titrages erronés plusieurs enseignes, de nouveaux titres ont été émis à leurs encontre en intégrant leur demande. Dès lors, il y a lieu d'annuler les titres suivants émis le 23 mai 2014 pour l'exercice 2013 à savoir :

- Titre 769 pour 8 269.00 €
 - Titre 778 pour 580.00 €
 - Titre 717 pour 6 368.00 €
 - Titre 727 pour 30.00 €
 - Titre 736 pour 7 808.00 €
 - Titre 737 pour 4 024.00 €
 - Titre 738 pour 30.00 €
- Soit un montant total de 27 109.00 €

CONSIDERANT qu'il a lieu d'annuler les titres cités ci-dessus pour un montant total de

27 109.00 € et de prévoir les crédits nécessaires.

Vu l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 25 septembre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le maire à procéder au virement de crédit dans les conditions exposées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article/fonction	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
611/1-020	Contrat de prestations de services	- 27 109.00 €			
673/1-01	Titres annulés sur Ex antérieur	+ 27 109.00 €			
TOTAL		0.00 €			

Fabienne HOSTENS :

« Je vous laisse le soin de regarder ce tableau. Alors, en fait, la TLPE, la Taxe Locale Pour les Entreprises c'est du déclaratif. On peut émettre un titre qui ne correspond pas forcément à la surface réelle de l'entreprise. En réalité, le principe est le suivant, ce sont les entreprises qui déclarent. En 2013, c'est la collectivité qui a taxé les entreprises sans qu'elles déclarent leur surface. Donc, évidemment, ce sont des titres infondés ».

Madame le Maire :

« Sachant qu'à l'époque, il avait été choisi une société spécialisée qui avait même d'ailleurs fourni un logiciel pour rentrer ces surfaces de publicité extérieure et qui avait, bien entendu, donné ces bons à payer, ces bons d'exécution. C'est pour ça que les entreprises ont demandé le retrait parce que ça ne correspondait pas du tout à la surface de publicité locale qu'elles avaient et nous avons envoyé un agent assermenté pour vérifier, chaque réclamation a été vérifiée avec l'entreprise. C'est pour ça que maintenant on est sûr que ces titres ont été mis à tort ».

Thierry LUREAUD :

« En sachant que la taxe était pour l'année 2013. Et vous êtes allés vérifier en septembre 2015 si l'affichage était bon ».

Madame le Maire :

« Non ».

Thierry LUREAUD :

« Non, en juillet. Ça ne change pas grand-chose au problème. C'est une taxe de 2013. C'est ce qui est écrit ».

Madame le Maire :

« C'est un titre émis. Le titre a été émis. L'entreprise n'était pas d'accord. Donc, le temps que le payeur nous renvoie la demande d'annulation de ce titre, etc. Le titre a été émis en mai 2014 ».

Thierry LUREAUD :

« Pour une surface d'affichage commerciale datant de 2013, et vous avez vérifié la conformité de la réclamation de l'entreprise en 2015. Quel est le rapport entre l'un et l'autre ? ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi. Si vous n'étiez pas réactif à l'époque, en décembre 2013 pour émettre les titres et que nous, on les a émis quand on est arrivé, je n'y peux rien. J'ai assumé et j'assume ce qui s'est fait, c'est-à-dire votre retard ».

Thierry LUREAUD :

« C'est toujours de la faute des autres ».

Madame le Maire :

« Attendez, je suis désolée, mais je n'étais pas Maire d'Artigues en décembre 2013 ».

Mathieu CHOLLET :

« Monsieur LUREAUD, j'ai personnellement reçu toutes ces sociétés, justement, pour faire le point avec les gérants sur la problématique de la TLPE parce que, justement, il y avait des problèmes de mesure, des problèmes de réalisation. Donc, effectivement, je crois que Madame le Maire a été claire, on hérite malheureusement d'un souci d'organisation peut-être qui vous incombe ».

Thierry LUREAUD :

« Il se trouve que pendant les années précédentes il n'y a jamais eu de problème. Les taxes ont été émises ».

Madame le Maire :

« Parce que la TLPE n'avait jamais été demandée ».

Thierry LUREAUD :

« Effectivement, quelqu'un qui est taxé sur une surface commerciale de 2013 et qui vient vous expliquer en 2015 qu'il y en a moins et vous dites oui, c'est votre choix ».

Mathieu CHOLLET :

« Il n'y avait pas d'accompagnement, Monsieur LUREAUD ».

Thierry LUREAUD :

« Mais n'essayez pas de reporter la faute sur les autres, comme d'habitude ».

Mathieu CHOLLET :

« Monsieur LUREAUD, je ne reporte la faute sur personne. Il n'y avait aucun accompagnement qui était réalisé sur les entreprises, aucune supervision de votre part. C'est quand même dramatique ».

Thierry LUREAUD :

« Supervision de quoi ? ».

Mathieu CHOLLET :

« Supervision, ça veut dire qu'il n'y avait pas de contrôle d'effectué. J'ai reçu 12 chefs d'entreprise qui avaient une liberté d'action totale et complète et qui montaient des Kalico, qui montaient tout ce que vous voulez sur leur entreprise, devant, l'espace. Et aujourd'hui, eh bien, « Je ne comprends pas. On m'a dit, effectivement, que j'avais le droit de le faire il y a deux ans, il y a encore un an et puis maintenant... ». « Attendez, Monsieur, non ... », on a juste simplement remis un petit peu d'ordre et on a été clair avec ces entreprises. Ce n'est pas de notre faute si effectivement ça n'a pas été géré, et j'insiste bien sur ce mot, « géré correctement ». Merci ».

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur LUREAUD, justement, ce qui se passe c'est que vous n'avez pas fait le boulot, vous n'êtes pas capable de l'assumer. Point final ».

Madame le Maire :

« Alors, moi ce que je voulais vous dire par rapport à ça, c'est que quand en mai 2014 nous avons émis les titres, nous avons effectivement reçu des courriers recommandés, des entreprises qui sont venues, etc. Mais les titres étaient émis. Donc, pour le payeur, annuler un titre il faut le justifier. On n'annule pas comme ça un titre. La municipalité ne peut pas dire du jour au lendemain au payeur « On annule ». Il a fallu à chaque fois le justifier. Il y a des titres qui continuent là, enfin, je pense que ce sont les derniers de toute façon qui restaient. Mais si vous reprenez les conseils municipaux précédents, on a déjà annulé des titres. Ce n'est pas une affaire nouvelle, Monsieur ».

Fabienne HOSTENS :

La commune d'Artigues-près-Bordeaux, au cours des exercices 2010 et 2014 a effectué des travaux en vue de la réhabilitation du parcours pédestre. A ce titre, elle a été subventionnée par le Conseil Général et par la CUB aujourd'hui Bordeaux Métropole. Ces subventions ont été portées au compte 1313 pour le département d'un montant de 6 686.00 € et au compte 13151 pour le groupement de collectivités pour un montant de 9 137.28 €. Ces subventions d'équipements d'un montant total de 15 823.28 € doivent être amorties (soit 1 054 € pendant 14 ans et 1 067.28 la dernière année). Aussi il convient de procéder à des opérations comptables conformes au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Article Fonction	Libellé	Montant	Chapitre Article Fonction	Libellé	Montant
023/1-01	Virement à la section d'investissement	+1 054.00 €			
			042/777/1-01		+ 1 054.00 €
TOTAL		1 054.00			1 054.00
INVESTISSEMENT					
040/13913/1-01	Subvention d'équipement département	+ 445.00 €	021/1-01	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 054.00 €
040/139151/1-01	Subvention d'équipement Groupement de collectivités	+ 609.00 €			
TOTAL		1 054.00			1 054.00

Fabienne HOSTENS :

« Alors, en fait, une subvention perçue sur un investissement amortissable doit être amortie. Le parcours pédestre est considéré comme une voie empruntée, donc la subvention au titre de ce parcours pédestre doit être amortie. C'est une opération d'ordre. Je poursuis ».

Par délibération 2014-62, la Commune d'Artigues-Près-Bordeaux a décidé de confier à la Direction Nationale des Interventions Domaniales, la vente des biens communaux réformés ou obsolètes. Le commissariat aux ventes de bordeaux a adressé le résultat de la vente du 14 janvier dernier. Le conseil Municipal a pris acte de la vente par délibération en date du 11 mars 2015 et imputé au chapitre 024 « produits des cessions » la recette obtenue. Le 13 juin, le conseil municipal a voté son budget supplémentaire et a inscrit la somme de 270.00 €, montant de la vente au compte 775. Cette inscription ne doit pas apparaître au budget aussi, il convient de modifier les inscriptions budgétaires.

L'écriture comptable se traduira sur le budget de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article/Fonction	Libellé	Montant
			7788/1-01	Produits exceptionnels	+ 270.00 €
			775/1-01	Produits des cessions d'immobilisations	- 270.00 €

Fabienne HOSTENS :

« C'est une cession de biens qui doit être réaffectée ».

De même, lors du vote du budget supplémentaire une inscription budgétaire a été portée au compte 10228. Ce compte n'est pas adapté à l'opération d'investissement et plus particulièrement pour la subvention destinée aux travaux de la plaine des sports (282 526,90 €) et aux travaux liés au réseau électrique (15 800,42 €). Dès lors et cela n'affecte en rien l'équilibre du budget, il convient de transférer les sommes sur les comptes adaptés, comme le prévoit le tableau ci-dessous.

Fabienne HOSTENS :

« Donc, ça c'est une écriture technique à la demande du payeur ».

La Commune d'Artigues près Bordeaux a décidé d'octroyer une subvention aux anciens Combattants et inscrit au budget primitif 2015, la somme de 600.00 €. Il s'avère que la dénomination « anciens combattants » est erronée et que la dénomination exact est « Union Nationale des Combattants ».

CONSIDERANT que les crédits ont été inscrits au compte 6574, il convient d'attribuer à Association UNC « Union nationale des Combattants » la somme inscrite au BP soit 600.00 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 25 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération Article Fonction	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
10228/3-412	Autres fonds	- 282 526.90 €			
10228/3-814	Autres fonds	-15 800.42 €			
1338/1-01	Autres fonds	+ 282 526.90 €			
1338/1-01	Autres fonds	+ 15 800.42 €			

DÉCIDE d'autoriser madame le maire à procéder aux virements de crédits dans les conditions exposées ci-dessus.

Madame le Maire :

« Vous avez des questions ? ».

Thierry LUREAUD :

« Juste un tout petit commentaire. Puisqu'il est impossible de s'exprimer, que vous coupez la parole, vous coupez les micros, vous ne répondez jamais à aucune question, la position derrière ce micro d'un élu de l'opposition n'ayant aucune valeur, je quitte le Conseil Municipal immédiatement ».

Madame le Maire :

« Écoutez, Monsieur, nous prenons acte de votre départ et puis au prochain Conseil, vous gardez vos nerfs un petit peu.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? ».

Éric BELET :

« Moi j'aurais une question puisqu'on parle de budget. Vous avez annoncé, lors du Conseil Municipal du 22 juin, que la Chambre Régionale des Comptes vous avait écrit et que la commune allait subir un contrôle de gestion de 2010 à ce jour. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur le calendrier de réalisation de ces contrôles et de restitution de ces contrôles ? Merci ».

Madame le Maire :

« Alors, la restitution est en cours. On a fourni tous les documents. Je dois d'ailleurs rendre hommage aux services qui ont travaillé essentiellement au mois d'août sur ces contrôles-là, enfin sur la demande de documents de la Chambre Régionale des Comptes. Nous aurons une restitution en juin prochain. Juin ou juillet prochain, la restitution.

Qui est d'avis d'approuver ces délibérations ? Qui votre contre ? 5 votes contre. Monsieur LUREAUD a quitté la séance ».

Adopté à 20 voix pour et 5 voix contre.

Délibération n°2015/75 - Encaissement de recettes pour le compte de tiers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R-1617-6 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;

VU la délibération n°2014/17 relative à la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

VU l'arrêté n°2014/107 relatif à la création de la régie de recettes « Animations Festives » ;

VU l'arrêté n°2015/048 relatif à la nomination de la régie de recettes « Animations Festives » ;

CONSIDÉRANT le partenariat mis en place entre la Ville et le Théâtre des Salinières (Société ATLANTIQUE productions SARL) ayant pour but l'organisation de manifestations culturelles et festives, il est proposé de faciliter la vente des billets, en

permettant aux administrés d'acheter leur place directement en Mairie, auprès du régisseur titulaire ou suppléant de la régie « Animations Festives » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances - Commande publique - Personnel » en date du 25 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de l'encaissement, à titre gratuit, de recettes pour le compte de tiers et leur reversement par l'intermédiaire du régisseur de la régie « Animations Festives » ;

APPROUVE le projet de convention joint en annexe, permettant l'encaissement pour compte de tiers des produits de la vente, en percevant le produit des ventes sur la régie « Animations Festives ».

AUTORISE Madame le Maire à signe, ladite convention avec la Société ATLANTIQUE Productions.

Madame le Maire :

« En fait, c'est un service nouveau qu'on propose à la population. Au lieu de se déplacer aux Salinières pour réserver, ils réserveront en Mairie leurs places. »

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ?

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015/76 - Club Nature Gironde - Convention de partenariat avec le Département de la Gironde

VU la délibération n°2015/66 du 22 juin 2015 autorisant Madame le Maire à signer une convention avec l'Union Française des Centre de Vacances (UFCV) Aquitaine ;
VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 9 juillet 2015 relative à l'attribution d'une subvention de 2 890 € pour le dispositif Club Nature Gironde 2015/2016 de la commune d'Artigues-près-Bordeaux ;

La commune a choisi de renouveler son Club Nature Gironde pour la période allant de septembre 2015 à juin 2016. À ce titre, le Département est le partenaire institutionnel privilégié : il souhaite accompagner les communes qui sensibilisent les enfants au respect de l'environnement local, à la protection des espaces naturels sensibles.

La convention de partenariat précise les engagements des deux parties, les documents à fournir et les modalités du versement de la subvention.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat « Club Nature Gironde 2015 » avec le Département de la Gironde.

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Claire CHAMBOISSIER :

« Avant de lire cette délibération, je tenais juste à remercier les fonctionnaires pour leur travail sur ce document ».

Délibération n°2015/77 - Projet Éducatif Territorial - Convention de partenariat tripartite

VU le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 et la circulaire 2013-017 du 6 février 2013 relatifs à la réforme des rythmes scolaires ;

VU le décret 2014-457 du 7 mai 2014 et la circulaire 2014-063 du 9 mai 2014 relatifs à l'organisation des temps scolaires et périscolaires ;

VU la circulaire 2014-184 du 19 décembre 2014 généralisant les Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) dans toutes les communes ;

VU l'avis favorable émis le 10 juillet 2015 par la commission interministérielle (DSDEN et DDCS) sur le PEdT de la commune d'Artigues-près-Bordeaux ;

La commune a élaboré son PEdT pour la période allant de septembre 2015 à août 2018. Il prend en compte les temps scolaires et périscolaires de l'enfant et s'attache à développer la complémentarité éducative entre ces derniers.

Pour formaliser la mise en œuvre de ce PEdT, il convient de signer une convention avec l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La convention de partenariat précise les conditions d'organisation des activités périscolaires : personnels d'encadrement, locaux utilisés, contenu et durée des activités, sécurité des enfants....

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale jointe à cette délibération.

Claire CHAMBOISSIER :

« Ce PEdT avait été présenté au dernier conseil d'école en juin dernier et avait été évidemment approuvé ».

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015/78 - Autorisation de signature de la Convention avec le Réseau Girondin Petite Enfance Famille et Santé (RGPE)

Dans le cadre de la politique Petite enfance de la Commune, les structures Petite enfance font appel au Réseau Girondin Petite Enfance, Famille et Santé depuis plusieurs années.

Ce réseau créé au sein de l'Université des sciences de l'homme de Bordeaux a pour objet :

- le développement culturel et l'accès à la culture pour tous et ce dès le plus jeune âge, la prévention des inégalités et le maintien du lien social
- d'être un lieu de ressources, de fédération, de réflexion et d'échanges pratiques et scientifiques pour les étudiants, les professionnels de la petite enfance, du secteur social et de la culture et pour les représentants institutionnels et des collectivités territoriales autour de l'éveil culturel de la petite enfance

La signature de cette convention permet :

- d'emprunter des expositions culturelles et ludiques, des malles de jeux, de livres...
- de participer à des formations en lien avec la petite enfance
- de participer à des groupes de réflexion, séminaires, journées d'études, congrès
- de bénéficier de fonds pour des projets d'éveils artistiques et culturels
- de faire intervenir des professionnels spécialisés auprès des assistantes maternelles pour des réunions d'information.

Pour la période de janvier à décembre 2015, la participation de la Commune pour ses différentes actions possibles s'élève à 801 €.

Une part de cette somme sera prise en charge par la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde dans le cadre de la prestation de service pour les Relais Assistantes Maternelles et du Contrat Enfance Jeunesse.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la Convention partenariale entre la commune et le Réseau Girondin Petite Enfance, Famille et Santé.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer la Convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance Famille Santé pour favoriser l'éveil culturel des très jeunes enfants et la formation des professionnels de la petite enfance de la commune.

DIT que la participation de la Commune fixée à huit cent un euros sera prélevée sur le Compte 611.

Madame le Maire :

« Des questions ? ».

Vincent BRUN :

« Oui, une question, Madame le Maire. Puisque nous parlons du RAM, je voulais savoir où en étaient les travaux de l'ex-bureau de Madame CARTRON ».

Madame le Maire :

« Alors, je le répète pour la énième fois, je crois. Depuis 2005, Bétailhe n'a pas eu la visite de la Commission de sécurité. Donc, la Commission de sécurité est passée ».

Vincent BRUN :

« Ce n'est pas parce qu'on répète 15 fois les mêmes choses que ça devient la vérité, Madame ».

Madame le Maire :

« Il a fallu mettre aux normes de sécurité, ce n'était pas aux normes de sécurité. Il a fallu mettre aux normes PMR. Ces fameuses normes qui grèvent énormément notre budget. Donc, voilà ».

Vincent BRUN :

« Vous voulez dire que les handicapés grèvent notre budget ? ».

Madame le Maire :

« Non, j'ai dit les normes. Les normes en général. J'ai fait référence à l'AMF. Alors, s'il vous plaît, ne racontez pas et ne dites pas n'importe quoi. D'accord ? Ça changera. Du coup, ça prend du temps. Je pense qu'à partir de la fin d'année/début d'année prochaine, le RAM sera enfin installé. Le temps administratif n'est pas forcément le temps politique malheureusement ».

Vincent BRUN :

« Madame CARTRON est partie il y a au moins 7 ou 8 mois. On aura les résultats de ce bureau qui fait 10 mètres carrés dans un an ».

Madame le Maire :

« Ce n'est pas que ça. Les enfants, on va les mettre où ? Il faut bien que les enfants aient un lieu sécurisé. Il n'y avait même pas des alarmes incendie dans ce château ».

Vincent BRUN :

« C'est vous qui décidez de mettre des enfants dans un bureau qui fait 12 mètres carrés ».

Madame le Maire :

« Ce n'est pas les enfants. C'est l'accueil du RAM. C'est recevoir le public. C'est la jeune femme qui est actuellement responsable du RAM qui va être là. Mais les enfants ne vont jamais aller dans un bureau de 10 mètres carrés. C'est du n'importe quoi ! ».

Vincent BRUN :

« Et maintenant, vous vous apercevez qu'il faut faire des travaux ».

Madame le Maire :

« On passe à autre chose. Allez. Parce que franchement... »

Qui est d'avis d'approuver, donc, cette signature de convention avec le RGPE ? À l'unanimité. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015/79 - Dénomination de la nouvelle école maternelle

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle école maternelle sise allée du Parc, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2015 ;

La municipalité souhaite dénommer cet équipement « École de la Plaine » en référence au Parc du Château de la Prairie se situant à proximité et au projet de Plaine des Sports jouxtant l'école.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame Le Maire à procéder à la dénomination « École de la Plaine » de la nouvelle école maternelle.

Madame le Maire :

« Des questions ? ».

Dominique LESBATS :

« Vous dites dénommer l'équipement « École de la Plaine » en référence au Parc du Château de la Prairie. Je ne vois ni parc, ni château, ni prairie dans le nom. Je ne vois pas très bien où est la référence ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Alors, en fait, c'est juste par rapport à la dénomination de l'école élémentaire du parc, par rapport à la situation géographique de l'école élémentaire du parc, elle avait certainement été nommée par rapport à la proximité géographique du parc. Donc, nous, on a décidé de nommer l'école maternelle « École de la Plaine » par rapport à la proximité géographique de la Plaine des sports. Tout simplement ».

Madame le Maire :

« Mais parce que ça nous a permis d'associer les autres écoles avec ce nouvel équipement. Il y a le Parc du Château, il y a le Parc de la Mairie, il y a les Écoles du parc, il y a l'École de la plaine ».

Vincent BRUN :

« Une remarque. En commission, Madame CHAMBOISSIER nous a dit qu'en CME les enfants avaient décidé d'appeler l'école « l'École Jacques BOISSIERAS » et que vous trouviez ça trop politique et que donc il fallait l'appeler l'École de la Plaine, enfin l'École de la Plaine du foot, du sport, ce que vous voulez. Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est comment des enfants de 5 ou 6 ans ont pu avoir l'idée de l'appeler École Jacques BOISSIERAS dont la mandature s'est arrêtée en 95 ? »

Madame le Maire :

« Ce sont des enfants qui sont en CM2, d'accord ? Ils ont fait des recherches sur l'ensemble des Maires d'Artigues-près-Bordeaux et qu'est-ce qui.... ».

Vincent BRUN :

« Ils ont cherché le meilleur ».

Madame le Maire :

« Certainement parce que pour être resté 45 ans aux manettes de la commune, il devait être bon ».

Vincent BRUN :

« 45 ans, ce n'est pas une référence, Madame ».

Madame le Maire :

« Enfin, les Artiguais apprécieront votre remarque. Bien, alors, qui est d'avis d'approuver cette dénomination d'École de la Plaine ?

Vous faites quoi, la minorité dans votre vote ? Pas de participation. Donc, la majorité vote pour ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015/80 - Conventions de prestation 2015/2016 - Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

VU le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 et la circulaire 2013-017 du 6 février 2013 relatifs à la réforme des rythmes scolaires ;

VU le décret 2014-457 du 7 mai 2014 et la circulaire 2014-063 du 9 mai 2014 relatifs à l'organisation des temps scolaires et périscolaires ;

CONSIDÉRANT que le Projet Éducatif Territorial (PEdT) de la commune d'Artigues-près-Bordeaux prévoit la mise en place d'activités périscolaires (TAP) au sein des trois écoles.

Celles-ci permettront aux enfants de découvrir des activités culturelles, environnementales, citoyennes, sportives, artistiques...et seront encadrées soit par des opérateurs privés soit par des personnels municipaux.

CONSIDÉRANT que Madame le Maire présente la convention-cadre qui précise, notamment, les conditions d'organisation de ces TAP, les locaux utilisés, les jours, dates et horaires des activités, les conditions de paiement, le montant des prestations, les périodes concernées...

CONSIDÉRANT que les prestataires retenus cette année sont les suivants :

Dénomination de l'association ou nom de l'intervenant	Activités proposées	Période du au.....	Tarif unitaire de la séance TTC	Nombre de séances durant la période
La CMM	Théâtre	5 octobre 2015 au 24 juin 2015	41,00 €	100
Le Cuvier	Musique	6 octobre 2015 au 21 juin 2016	30,00 €	35
Le Cuvier	Raconte-moi les tableaux	5 octobre 2015 au 20 juin 2016	40,00 €	32
Le Cuvier	Danses urbaines	6 octobre 2015 au 21 juin 2016	30,00 €	35
Échiquiers bordelais	Échecs	8 octobre 2015 au 23 juin 2016	37,55 € x 2 intervenants	34
Quilombo Vivo	Capoeira	5 octobre 2015 au 20 juin 2016	42,80 €	32
Libertad Flamenco	Flamenco	6 octobre 2015 au 21 juin 2016	35,00 €	35
UFCV	Manga	8 octobre 2015 au 23 juin 2016	40,00 €	34
Loisirs Jeunes en Créonnais	Ateliers scientifiques	8 octobre 2015 au 23 juin 2016	35,00 €	34
Hip Percut	Percussions	5 octobre 2015 au 21 juin 2016	25,00 €	67
Artigues Basket Club	Basket	6 octobre 2015 au 24 juin 2016	35,00 €	69
Artigues Vélo Club	BMX	6 octobre 2015 au 21 juin 2016	42,00 €	35
Dojo Artiguais	Chambara	5 octobre 2015 au 20 juin 2016	35,00 €	32
Gymnastique Volontaire d'Artigues	Gymnastique	8 octobre 2015 au 24 juin 2016	35,00 €	102
Christophe COLIN	Karaté	5 octobre 2015 au 20 juin 2016	40,00 €	32
GironDeSports	Tir à l'arc	8 octobre 2015 au 23 juin 2016	45,00 €	34
S.J.A	Football	6 octobre 2015 au 21 juin 2016	35,00 €	34
Art et Sophrologie	Sophrologie	8 octobre 2015 au 23 juin 2016	35,00 €	34
Comité de Gironde d'escrime	Escrime	9 octobre 2015 au 24 juin 2016	43,60 €	34
Loisirs Jeunes en Créonnais	Les petits bricoleurs	5 octobre 2015 au 20 juin 2016	35,00 €	32

Dénomination de l'association ou nom de l'intervenant	Activités proposées	Période du au.....	Tarif unitaire de la séance TTC	Nombre de séances durant la période
Le Cuvier	Techniques du spectacle vivant	5 octobre 2015 au 20 juin 2016	30,00 €	32
UFCV	Environnement	6 octobre au 24 juin 2015	40,00 €	103

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec les associations et les intervenants énumérés dans le tableau précédent.

Claire CHAMBOISSIER :

« Juste pour votre information. Deux nouvelles associations vont intervenir cette année, notamment l'association autour de la sophrologie et du flamenco ».

Vincent BRUN :

« Vous êtes rapide. Je suis un peu moins rapide que vous ».

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, posez vos questions ».

Vincent BRUN :

« Oui, Madame le Maire. Alors, concernant les TAP, les parents ont reçu un premier document à rendre sous deux jours. Vous devez vous en souvenir. Sans que les enfants n'aient jamais découvert les activités proposées ».

Madame le Maire :

« Ça y est, ils ont découvert, ils sont inscrits maintenant ».

Vincent BRUN :

« S'il vous plaît, laissez-moi finir. Je vous en remercie. Ensuite, vous avez fait une réunion qu'on peut qualifier de très difficile à Bétailhe sur l'organisation de la cantine, des TAP, de la garderie, avec cette célèbre phrase de Madame CHAMBOISSIER « Si vous n'êtes pas contents de notre organisation, vous n'avez qu'à prendre une assistante maternelle » ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Je sais tout à fait ce que j'ai dit ».

Vincent BRUN :

« Exactement, c'est ça. Vive le service public, Madame CHAMBOISSIER. C'est ça, bravo ! Ensuite, pour vous rafraîchir un petit peu la mémoire, l'année dernière vous n'aviez pas reçu les parents de l'AIPE parce qu'ils n'avaient pas fait pas allégeance ou une chose à peu près identique ».

Madame le Maire :

« Alors ça, je vous interdis de dire ça. Je ne sais pas s'il y a des parents de l'AIPE qui sont là, mais ils vont apprécier vos propos. Je n'ai jamais demandé à l'AIPE de faire allégeance et ils ne font jamais allégeance ».

Vincent BRUN :

« Si, Madame ».

Madame le Maire :

« Je suis désolée, je vous demande de retirer ça parce que ce n'est pas la réalité ».

Vincent BRUN :

« Non, je ne retire rien. L'année dernière, je vous avais demandé pourquoi vous ne les aviez pas reçus, vous avez dit « En étant élue, ils ne sont pas venus me voir. C'est de leur faute ». Je vous ai demandé de prendre rendez-vous... ».

Madame le Maire :

« Est-ce que je leur ai demandé allégeance ? Je ne les ai pas reçus, ils n'ont pas demandé de rendez-vous. Je ne vais pas recevoir des gens qui ne me demandent pas de rendez-vous ».

Vincent BRUN :

« S'il vous plaît, ne vous énervez pas, Madame ».

Madame le Maire :

« Vous venez de dire quelque chose de grave. L'accusation est grave. Cette accusation est grave ».

Vincent BRUN :

« Non, elle n'est pas grave, elle est vraie ».

Madame le Maire :

« Je demanderai au prochain Conseil Municipal que la Présidente de l'AIPE vienne et vienne expliquer comment on fonctionne ».

Vincent BRUN :

« Très bien, Madame. Donc, je reprends mon propos. Cette année avait eu lieu une réunion de l'AIPE, juste après votre réunion sur le premier document qu'on a vu. Étaient invitées Madame CHAMBOISSIER et Madame PERIN. Dans l'ordre du jour, vous deviez nous expliquer les TAP. Vous n'êtes pas venue, ni l'une ni l'autre. Donc, alors, je voudrais savoir quel est le problème ? Est-ce que vous avez un problème avec les parents d'élèves ? Avec les professeurs ? Ou c'est un problème avec l'école, le milieu scolaire ?

Madame le Maire :

« Écoutez, là vous essayez d'insinuer quelque chose avec les parents d'élèves. Sachez que nous avons formé un groupe de travail avec les parents d'élèves - je crois que vous confondez tout - un groupe de travail avec les parents d'élèves, les enseignants et puis bien sûr la municipalité et puis mon adjointe, parce que c'est de sa délégation. Si je dois venir, je viens, mais je la laisse faire, elle est suffisamment adulte et majeure pour le faire, et grande, et elle sait ce qu'elle fait. Nous avons aussi créé une Commission cantine avec les parents d'élèves, les directeurs, la

diététicienne, etc. Nous travaillons extrêmement bien avec les parents d'élèves et nous n'avons aucun problème avec les parents d'élèves ».

Vincent BRUN :

« Alors, la Commission cantine, puisque vous parlez de la Commission cantine, très bien la commission cantine, on va en parler de la Commission cantine ».

Madame le Maire :

« Je vais vous dire autre chose. Vous confondez avec le rendu public des séjours d'été ».

Vincent BRUN :

« Non, c'est vous qui confondez, Madame. J'étais à toutes les réunions, Madame ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Concernant la réunion de l'AIPE, nous n'avons pas reçu d'ordre du jour, en fait ».

Vincent BRUN :

« Ça doit être ça ! ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais je vous le confirme, l'Administration vient de me le confirmer ».

Vincent BRUN :

« Ça doit être ça ! ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Ça doit être ça, c'est la vérité. Je n'ai aucune raison de vous mentir ».

Vincent BRUN :

« Tous les parents ont reçu un document en disant que vous deviez être là ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Non ».

Vincent BRUN :

« Mais si ! ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Non ».

Vincent BRUN :

« Je vous le donnerai au prochain Conseil Municipal.... ».

Madame le Maire :

« Est-ce que vous êtes adhérent à l'AIPE ? »

Vincent BRUN :

« Non. ».

Madame le Maire :

« Bon, alors on va laisser l'AIPE s'exprimer parce que là vous faites de l'ingérence, on ne comprend rien à ce que vous dites ».

Vincent BRUN :

« Non, je ne fais aucune ingérence, Madame. Je suis parent d'élèves. Je vais aux réunions de l'AIPE si c'est mon choix ».

Madame le Maire :

« Oui, mais alors je pense que si la Présidente de l'AIPE a des choses à me dire, ainsi que les membres du Bureau, ils sont à même de le dire. Nous n'avons pas eu de réclamation ».

Vincent BRUN :

« Très bien. Alors, parlons de la Commission cantine, Madame ».

Thomas TEYSSIER :

« Si vous permettez, je vais juste vous interrompre une seconde. Vous avez parlé d'allégeance. Je vous donne la définition exacte et on va voir si vous conservez vos propos. « Obligation d'obéissance et de soumission ». Est-ce que vous conservez votre propos ? »

Vincent BRUN :

« Merci, Monsieur TEYSSIER pour cette remarque ».

Thomas TEYSSIER :

« Vous n'êtes pas capable de répondre ? La question est simple. C'est oui ou non ? Est-ce que vous conservez votre propos ? »

Vincent BRUN :

« Oui, Monsieur TEYSSIER, je confirme mon propos ».

Madame le Maire :

« Mais ils sont graves ».

Vincent BRUN :

« Et maintenant, on va parler de la Commission cantine ».

Madame le Maire :

« On va passer au vote ».

Vincent BRUN :

« Madame le Maire ! »

Madame le Maire :

« Non, je suis désolée. Qui est d'avis d'approuver ? Qu'est-ce que vous faites, le groupe d'opposition ? Qu'est-ce que vous faites avec cette délibération ? Non-participation au vote ».

Adopté à 20 voix pour et 5 voix contre.

Madame le Maire :

« Nous passons à la délibération suivante ».

Vincent BRUN :

« Mais vous pouvez couper le micro. Je peux parler plus fort. En tout cas, moi, mes enfants sont dans cette école et le portail était ouvert. C'est inadmissible. Et votre réponse est d'autant plus inadmissible que vous m'avez dit « Si vous n'êtes pas content, Monsieur BRUN, vous n'avez qu'à faire la sécurité devant l'école ». C'est inadmissible, Madame ».

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, on n'échange pas trois mots quand on se croise. Alors, ça m'étonnerait que je vous ai dit ça ».

Vincent BRUN :

« Ah, ça devait être quelqu'un d'autre alors, Madame ».

Madame le Maire :

« Exactement ».

Adopté à 20 voix pour et 5 voix contre.

Délibération n° 2015/81 - Transports scolaires - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits

Bordeaux Métropole délègue partiellement compétence à la commune d'Artigues-près-Bordeaux pour organiser, à titre subsidiaire et sous sa responsabilité, un service régulier routier assurant à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte d'établissements scolaires.

Ce service concerne les élèves des établissements scolaires précités dont le domicile est situé sur le territoire de Bordeaux Métropole :

- École maternelle de la Plaine,
- École maternelle du Parc,
- École élémentaire du Parc,
- Collège Sainte Claire,
- Collège Jean Zay,
- Collège Jean Jaurès.

La présente convention est prévue pour une durée d'un an, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, reconductible tacitement pendant 5 ans.

L'organisateur secondaire doit verser à Bordeaux Métropole une participation au service fixée à 10% du montant des prestations.

L'organisateur secondaire assure sous son entière responsabilité la surveillance des élèves. Les accompagnateurs autorisés par l'organisateur secondaire sont dûment accrédités par un document visé par lui et porté en permanence.

Sur demande de l'organisateur secondaire, le transporteur assurera la formation des accompagnateurs. Dans la mesure où il y a la présence d'un accompagnateur dans un véhicule, la formation des accompagnateurs devra être obligatoire une fois par an.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits

DIT que la participation de la Commune sera prélevée sur le Compte 6247.

Madame le Maire :

« Des questions ? ».

Vincent BRUN :

« Oui, Madame le Maire. Dans le circuit 013022, c'est la dernière page, le transporteur part d'Artigues, va au collège Sainte-Claire puis au collège Jean-Jaurès, mais ne s'arrête pas au collège Jean Zay ».

Madame le Maire :

« Mais ça, c'est le circuit, c'est Bordeaux Métropole, ce n'est pas nous ».

Vincent BRUN :

« Vous ne décidez de rien ? »

Madame le Maire :

« On leur demande nos arrêts à nous, Mairie. Après, ce sont les conventions passées avec le Maire de Cenon ou le Maire de Lormont. Chaque zonage sur le territoire concerne les différents maires. Floirac a donné son avis. Cenon donne son avis. Lormont donne son avis ».

Vincent BRUN :

« Et vous ne pouvez pas demander à Bordeaux Métropole, alors que c'est un collège de secteur ? ».

Madame le Maire :

« Est-ce qu'il y a une demande ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« On vient de me confirmer qu'en fait Bordeaux Métropole a été informé de ce problème et ils sont en train de le résoudre. Donc, ils passeront à Jean Zay ».

Vincent BRUN :

« Merci Madame CHAMBOISSIER ».

Claire CHAMBOISSIER :

« De rien, Monsieur BRUN. Avec grand plaisir ».

Vincent BRUN :

« Je vois qu'on peut travailler avec vous ».

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais oui. Mais sans problème ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2015/82 - Signature de la convention entre la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et le CCAS

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention entre la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et le C.C.A.S. de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de clarifier les relations institutionnelles et financières entre la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et son C.C.A.S. ;

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S. d'Artigues-près-Bordeaux est le relais de la politique sociale menée par la ville ;

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S. intervient, notamment, auprès des usagers dans les domaines suivants :

- Tarification sociale pour la restauration scolaire pour les familles rencontrant des difficultés financières
- Gratuité de l'abonnement à la médiathèque afin de favoriser les démarches d'insertion sociale et professionnelle des familles
- Tarif préférentiel pour les spectacles payants proposés par la Ville pour les familles bénéficiant de l'aide facultative du C.C.A.S.

CONSIDÉRANT que cette convention a pour objectif de permettre de cloisonner les liens fonctionnels existant entre le C.C.A.S. et la Ville et garantir une régularité financière entre ceux-ci.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 24 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention entre la ville et le C.C.A.S.

Claire CHAMBOISSIER :

« Juste pour information. Le repas reviendrait aux personnes à 46 centimes contre 2 euros pour les personnes qui payent un prix normal ».

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2015/83 -Tarification spectacle NILDA FERNANDEZ

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la commune d'Artigues-près-Bordeaux programme le spectacle « NILDA FERNANDEZ » le Vendredi 26 février 2016 au Cuvier.

Il est proposé de demander une participation financière pour l'entrée à ce spectacle selon les modalités suivantes :

Tarification entrée spectacle			
Date	Spectacle	Tarif plein	Tarif réduit *
Vendredi 26 Février 2016	NILDA FERNANDEZ	19,00 €	12,00 €

* Tarif réduit : enfants de - de 12 ans, étudiants de - de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, intermittents et professionnels de la culture, seniors de plus de 65 ans, bénéficiaires de l'aide facultative du CCAS d'Artigues-près-Bordeaux.

CONSIDÉRANT que cette participation se conçoit comme une participation aux frais engagés pour la soirée,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 28 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs ci-dessus exposés,

AUTORISE le reversement à la régie municipale « Animations festives ».

Madame le Maire :

« Des questions ? ».

Dominique LESBATS :

« Nous constatons avec surprise, mais au vu des réponses que vous avez faites lors des spectacles précédents, mais avec beaucoup de plaisir, que vous avez consenti cette fois-ci à mettre un tarif réduit et qu'en plus, le champ d'application « tarif réduit » est vraiment adapté aux personnes qui auront besoin de venir au spectacle en payant moins. Donc, bravo pour ça ».

Madame le Maire :

« Merci bien, Monsieur.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Merci le CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2015/84 -Tarification spectacle ZIGOTO PALACE

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la commune d'Artigues-près-Bordeaux programme le spectacle « ZIGOTO PALACE » le Vendredi 18 décembre 2015 au Cuvier.

Il est proposé de demander une participation financière pour l'entrée à ce spectacle selon les modalités suivantes :

Tarification Entrée spectacle				
Date	Spectacle	Tarif plein	Tarif Séniors *	Tarif Réduit **
Vendredi 18 décembre 2015	ZIGOTO PALACE	24,00 €	18,00 €	14,00 €

* Tarif Séniors : personnes de + de 65 ans.

** Tarif réduit : enfants de - de 12 ans, étudiants de - de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, intermittents et professionnels de la culture, bénéficiaires de l'aide facultative du CCAS d'Artigues-près-Bordeaux.

CONSIDÉRANT que cette participation se conçoit comme une participation aux frais engagés pour la soirée ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 28 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs ci-dessus exposés,

AUTORISE le reversement à la régie municipale « Animations festives ».

Madame le Maire :

« Monsieur LESBATS ? ».

Dominique LESBATS :

« Oui, il nous paraît que les places sont quand même assez chères pour un spectacle qui aura lieu au Cuvier. 24 euros au tarif plein, c'est cher. Ça s'explique par un prix de spectacle particulièrement élevé ou... ».

Thomas TEYSSIER :

« Le tarif exact, je vais vous le redonner, je l'ai noté quelque part. Si vous me le permettez. Le tarif exact est de 3 906 euros. Ce qui explique qu'on ait besoin de mettre des tarifs payants. Mais il s'agit d'un spectacle qui dure 1 heure et demie, il y a 8 à 10 artistes et il y a 15 tableaux. Donc, ce qui explique aussi le coût un peu plus élevé ».

Dominique LESBATS :

« Nous trouvons quand même que le tarif plein en rapport du prix que vous nous donnez du spectacle est quand même très élevé. Avec une jauge de 250 ».

Thomas TEYSSIER :

« 208 ».

Dominique LESBATS :

« Admettons ».

Thomas TEYSSIER :

« Ça fait 25 % d'écart ».

Dominique LESBATS :

« 208 et 240, 25 % ? »

Thomas TEYSSIER :

« 250 vous aviez dit et ça fait 20 % ».

Dominique LESBATS :

« C'est passé à 20 au lieu de 25 ? Enfin passons, c'est de l'anecdote. Nous trouvons tout de même que c'est cher. Un couple déjà, ça fait 50 euros quasiment. Et un couple avec des enfants, ça va être très cher ».

Thomas TEYSSIER :

« Vous savez, nous avons regardé les tarifs de l'Ange Bleu à Gauriaguet qui propose des spectacles alors un peu plus convenables, effectivement, mais vous êtes sur des tarifs qui sont largement plus élevés ».

Vincent BRUN :

« Comme nous sommes dans cette commission, est-ce que vous pouvez nous dire combien il y a eu d'entrées payantes à Pique-nique chic ? Nous n'avons pas eu de retour ».

Thomas TEYSSIER :

« Il faudrait déjà que quelqu'un vienne aux commissions ».

Madame le Maire :

« Alors, qui est d'avis d'approuver cette délibération Zigoto-Palace ?

À l'unanimité. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2015/85 - Tarification des boissons pour la Saison 2015/2016

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa programmation culturelle, la commune d'Artigues-près-Bordeaux va organiser plusieurs manifestations festives sur les mois de janvier 2016 à juin 2016.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces animations des consommations payantes seront proposées au public

Il est proposé que :

Le prix des boissons sera fixé à 2 €, selon les modalités suivantes :

- boisson : billets de couleur jaune

Spectacles
Tout le plaisir est pour nous par le Théâtre des Salinières
Nilda Fernandez
Court sucré ou long sans sucre par le Théâtre des Salinières
Festival Salinières & Friends

CONSIDÉRANT que ces recettes se conçoivent comme une participation aux frais engagés pour la soirée,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 28 septembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs ci-dessus exposés,

AUTORISE le reversement à la régie municipale « Animations festives ».

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire :

«Le Conseil Municipal est terminé. Je vous souhaite à tous et à toute une bonne soirée ».

La séance est levée à 21 heures 06.